



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Discours de M. Ghalib (Somalie)	493
Discours de M. Liévano (Colombie)	499
Allocation du prince Norodom Sihanouk, chef d'Etat du Kampuchea (Cambodge), président du Front uni national du Kampuchea	504
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Discours de M. Al-Thani (Qatar)	508
Discours de M. Valencia Rodríguez (Equateur)	510
Discours de M. Carvajal (Chili)	514
Point 22 de l'ordre du jour :	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite) :	
a) Rapport spécial du Conseil de sécurité (A/10179, A/10238)	522

Président : M. Gaston THORN
(Luxembourg).

*En l'absence du Président, M. Waldron-Ramsey
(Barbade), vice-président, prend la présidence.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. GHALIB (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord d'adresser au Président mes sincères félicitations à l'occasion de son élection méritée à la présidence de l'Assemblée générale. Cette élection met l'accent sur la nature démocratique de l'Assemblée qui, en donnant un sens pratique à la notion de l'égalité souveraine des Etats Membres, choisit ses dirigeants sur la base de leurs mérites individuels, de leur statut international et de leurs réalisations concrètes. En assurant le Président de l'appui sans réserve et de la coopération de ma délégation, je lui souhaite plein succès dans la conduite des travaux de cette session.

2. Je voudrais également dire combien nous avons apprécié la direction compétente et dynamique de son prédécesseur, M. Abdelaziz Bouteflika, de l'Algérie, au cours de la vingt-neuvième session et de la septième session extraordinaire, qui ont toutes deux donné lieu à des décisions historiques. Les grandes réalisations et les succès marquants de l'Organisation au cours de son mandat sont non seulement une source de fierté et d'admiration eu égard à la capacité de l'ONU, mais également le véritable reflet du dévouement de l'homme d'Etat et de la contribution très précieuse donnée par ce grand fils de l'Afrique aux objectifs de la communauté internationale.

3. De lourdes responsabilités reposent sur le Secrétaire général et son personnel en raison de l'ampleur croissante et de la complexité des travaux des Nations Unies. Ma délégation s'associe chaleureusement aux nombreuses expressions de reconnaissance pour le dévouement total du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim et du Secrétariat dans son ensemble, aux tâches liées à la paix et au progrès.

4. Je voudrais également faire part de la satisfaction de mon gouvernement devant l'expansion et l'efficacité accrues de la coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine [OUA]. Cette coopération s'est révélée très précieuse dans tous les domaines du développement et elle apporte un appui sans réserve à la campagne menée contre la discrimination raciale et le colonialisme.

5. L'admission de nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies nous rapproche de la réalisation de l'objectif d'universalité. Je suis particulièrement heureux de voir la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique occuper la place qui leur revient dans l'Organisation mondiale, après les longues années de luttes et de sacrifices de leurs vaillants peuples. Leur succès est une source d'inspiration pour tous ceux qui se trouvent encore sous la domination coloniale et raciste, et constitue une mise en garde aux régimes minoritaires, à savoir qu'ils ne pourront plus longtemps réussir dans leurs efforts visant à contenir les forces de libération.

6. Au nom de mon gouvernement, je saisis cette occasion pour féliciter le Gouvernement portugais, qui a agi avec détermination, intégrité et bonne foi dans la réalisation de sa politique déclarée consistant à promouvoir la rapide indépendance de ces territoires.

7. En ce qui concerne l'Angola, mon gouvernement partage l'espoir des membres de l'OUA de voir les mouvements de libération, qui ont lutté avec discipline et dévouement contre le colonialisme, mettre en application ces qualités pour régler leurs différends, mettre un terme à la lutte armée fratricide et consacrer leurs efforts à la réalisation du noble but de l'indépendance et du raffermissement de l'unité nationale.

8. Il est particulièrement important, à cette étape cruciale de l'histoire de l'Angola, que tous les efforts extérieurs soient dirigés vers la tâche de réconciliation et non pas vers des objectifs autres que la réalisation de l'indépendance, de la paix et de la sécurité du peuple de l'Angola.

9. En examinant les problèmes de cette région troublée, il convient de se souvenir que, tout au long de l'histoire, les nations, quel que soit le niveau de leur développement, ont subi les atrocités de la guerre civile. La majorité d'entre elles ont surmonté ces

troubles, en sont même sorties renforcées et sont allées de l'avant dans l'accomplissement de leur tâche de développement et de reconstruction nationale.

10. N'eût été l'opposition de certaines puissances Membres de cette Organisation, nous aurions pu souhaiter la bienvenue, en tant qu'Etats Membres des Nations Unies, aux représentants de la République du Sud Viet Nam et de la République démocratique du Viet Nam. Ma délégation se doit d'exprimer sa profonde déception de constater que les peuples vietnamiens, si longtemps soumis à l'agression militaire, sont maintenant victimes de l'agression diplomatique. Ils se sont vu injustement dénier leur qualité de Membres de l'Organisation mondiale — privilège qu'ils ont cependant bien mérité grâce à leur courageuse lutte pour recouvrer leur indépendance nationale et grâce à l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve vis-à-vis de tous les Etats, conformément aux principes de la Charte.

11. A cet égard, il convient également d'accorder notre appui sans réserves aux peuples de Corée dans leur désir de parvenir à la réunification pacifique de leur mère patrie. Nous croyons fermement qu'il est grand temps que l'Assemblée donne un sens pratique au communiqué commun publié par le Nord et le Sud de la Corée le 4 juillet 1972¹, lequel, entre autres, prévoyait l'élimination des forces extérieures et la réalisation de l'objectif de l'unité nationale par le peuple coréen. C'est dans cet esprit que nous réaffirmons la nécessité de promouvoir la réunification indépendante et pacifique de la Corée afin que les peuples héroïques de ce pays divisé occupent la place qui leur revient dans la famille des nations.

12. Ma délégation note avec une grande satisfaction la présence du représentant du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge. Nous avons toujours reconnu et appuyé ce gouvernement comme étant le seul légitime, et le prince Sihanouk comme étant le chef de l'Etat cambodgien. Nous adressons nos félicitations au peuple du Cambodge pour ses brillantes réalisations et nos vœux de succès dans la tâche de reconstruction de la nation et de reconstruction sociale qu'il a entreprise. Ma délégation écoutera avec un vif intérêt la déclaration que doit faire cet après-midi le prince Norodom Sihanouk dont la voix respectée, bien qu'elle n'ait pas été entendue depuis longtemps aux Nations Unies, s'est néanmoins élevée, à maintes reprises, dans les instances du tiers monde et dans d'autres instances internationales.

13. Ces dernières années, nous avons beaucoup parlé, aux Nations Unies, de l'interdépendance et de la nécessité d'une action globale. Mais en même temps, nous nous sommes retranchés de plus en plus à l'intérieur de camps opposés, constitués par les riches et les pauvres, les pays neufs et les anciens, les nations industrialisées et les nations en développement, avec un recul sans cesse plus net de la confiance mutuelle. De telles divergences dans nos attitudes politiques sont un signe flagrant de notre monde contemporain et ont dominé les questions essentielles auxquelles l'humanité doit faire face et qui préoccupent directement l'Organisation mondiale. Cela a été évident dans les efforts tendant à établir un nouvel ordre économique mondial; cela affecte la question du Moyen-Orient; c'est là également un trait caractéristique des campagnes menées contre l'*apartheid*, la discrimina-

tion raciale et le colonialisme, et sa plus récente manifestation s'est traduite dans les grandes divergences d'opinions — opinions parfois même contradictoires — quant à la nature et au mécanisme de l'Organisation mondiale elle-même.

14. Ma délégation espère sincèrement que la volonté et la bienveillance dont ont fait preuve certains pays développés au cours de la septième session extraordinaire afin d'écouter avec respect les voix du tiers monde se concrétiseront dans des mesures positives visant non seulement à arriver aux buts et objectifs déclarés du nouvel ordre économique international, mais également à conduire à des solutions justes aux problèmes politiques et des droits de l'homme affectant les peuples du tiers monde.

15. Les effets de l'*apartheid* dont souffrent des millions d'Africains en Afrique du Sud et en Namibie et la tentative d'imposer un type de société *apartheid* au peuple du Zimbabwe sont, bien entendu, une source de profonde préoccupation pour les pays indépendants d'Afrique en particulier et pour l'humanité dans son ensemble. Nous avons espéré que la forme virulente de discrimination raciale qui domine en Afrique australe aurait été qualifiée sans équivoque comme étant un crime contre la conscience du monde et un crime contre l'humanité. Mais les tentatives d'utiliser toutes les ressources du système des Nations Unies dans le cadre d'une campagne en vue d'éliminer cette souillure dont est tachée notre civilisation sont parfois qualifiées dans certains milieux de décisions irresponsables ou inapplicables d'une majorité mécanique, alors que les expressions de notre indignation devant les pratiques inhumaines à l'encontre de nos frères sont souvent taxées de rhétorique.

16. Face aux relations financières, économiques, militaires et diplomatiques toujours accrues de nos détracteurs avec l'Afrique du Sud, on nous demande de croire que ce sont nos méthodes qui sont mises en question et non pas le fond même de nos protestations.

17. Notre scepticisme à cet égard est renforcé lorsque nous songeons aux clameurs instantanées et aux représailles diplomatiques qu'a entraînées l'exécution récente de cinq terroristes européens en Espagne. Nous ne pouvons nous empêcher de comparer cette réaction avec la réponse négative aux efforts du tiers monde, au cours de la dernière décennie, visant à inciter les Etats Membres à cesser toutes relations diplomatiques avec les auteurs du massacre de Sharpeville et avec ceux qui pratiquent un terrorisme officiel qui a coûté la vie à d'innombrables Africains — personnes dont le seul crime a été de protester contre l'oppression intolérable et inhumaine. Les efforts délibérés pour dénaturer les actes du tiers monde constituent une autre approche négative visant à semer la méfiance et la suspicion parmi les Etats Membres. On a ainsi dénaturé la décision de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session d'utiliser sa prérogative de rejeter les pouvoirs de la délégation sud-africaine. C'était pourtant là une mesure venant après les demandes répétées et solennelles visant à mettre fin à l'*apartheid* et à l'occupation illégale de la Namibie, et en vérité après 29 années d'examen du problème par les Nations Unies et de condamnation de la politique raciste de l'Afrique du Sud. En bref, lorsque nous voyons plus d'indignation exprimée dans certains milieux contre la campagne visant à mettre fin à

l'*apartheid* que contre l'*apartheid* lui-même, cette attitude mérite de profondes réflexions et une attention particulière.

18. Les événements graves et tragiques qui se déroulent en Afrique australe continuent de croître en intensité et en dimensions. L'Afrique du Sud occupe toujours illégalement la Namibie; sa population est toujours soumise à l'*apartheid* et à la politique de terrorisme d'Etat; et les pouvoirs publics tentent encore d'encourager les éléments depuis longtemps rejetés par le peuple de Namibie tout en étouffant la voix de ses dirigeants légitimes.

19. Il devrait être maintenant apparent à tous qu'Ian Smith n'a pas l'intention d'entamer des négociations qui pourraient aboutir au gouvernement de la majorité au Zimbabwe. Les pressions du régime de Vorster n'ont elles-mêmes pas réussi à le faire avancer dans la direction d'un règlement généralement acceptable. Pour leur part, les dirigeants politiques du peuple du Zimbabwe doivent serrer les rangs et continuer leur lutte de libération avec un front uni. Leurs divisions et conflits actuels ne peuvent que les affaiblir et donner à leur ennemi la chance d'exploiter leurs divergences dans un effort de maintenir le *statu quo*. Cette stratégie du régime raciste d'Ian Smith et de ses partisans ne doit pas pouvoir réussir.

20. En Afrique australe, la vérité flagrante est que la majorité du peuple — plus de 17 millions de personnes — est considérée comme étrangère sur sa propre patrie par une petite minorité raciste de 4 millions. Cette majorité est privée de son héritage national et est obligée d'aller dans des camps de travail dans le cadre d'un processus décrit ironiquement comme un processus d'autodétermination nationale. Quelques changements de forme et quelques réactions superficielles aux pressions économiques ne peuvent changer cette sombre réalité.

21. Sous le couvert de la détente, on cherche à changer la situation. Mais cela ne représente qu'une manœuvre tactique et une conséquence directe des réalités politiques en Afrique du Sud à la suite des victoires écrasantes remportées par les mouvements de libération dans les anciens territoires portugais et l'apparition de l'Etat indépendant du Mozambique, et bientôt, de l'Angola. La pression internationale dont les régimes racistes sont l'objet et les expressions d'horreur que suscite l'*apartheid* font, par leur effet cumulatif, apparaître la ruine du régime raciste en Afrique australe.

22. Aux yeux de ma délégation, il est clair que ce n'est que par une opposition rigoureuse, consistante et sans compromis au régime minoritaire, par l'utilisation totale de toutes les mesures coercitives dont on dispose en vertu de la Charte et par un appui large et généreux aux mouvements de libération nationale que l'on pourra assurer les progrès vers la réalisation des objectifs déclarés des Nations Unies en Afrique australe, à savoir l'élimination de l'*apartheid* et la libération des peuples de Namibie et du Zimbabwe.

23. Ma délégation demande à tous les Etats qui n'ont pas ou n'ont que très peu dans le passé, appuyé les principes du Manifeste de Lusaka², de la Déclaration de Mogadiscio³ et de la récente Déclaration de Dar es-Salam⁴, de faire preuve d'un nouvel esprit de compréhension et de coopération à l'égard de la tâche de libé-

ration de l'Afrique australe. Nous lançons un appel particulier aux Etats-Unis qui commémorent maintenant le bicentenaire de la première guerre couronnée de succès contre la domination coloniale, pour qu'ils considèrent les luttes des peuples opprimés d'aujourd'hui comme le reflet de leur propre lutte révolutionnaire pour la liberté et l'indépendance. Il est du devoir du Gouvernement des Etats-Unis de considérer le problème du Zimbabwe non pas à la lumière des intérêts économiques, tels que la fourniture de chrome ou autres matières premières, mais tout d'abord et avant tout dans le contexte des questions plus sérieuses et fondamentales des droits de l'homme et des principes universellement acceptés du gouvernement par la majorité.

24. C'est une source de satisfaction pour ma délégation de voir que, dans de nombreux territoires du monde, le processus de l'autodétermination a eu lieu de façon pacifique, conformément à la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960. Nous félicitons le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui a déjà commémoré son indépendance, et nous attendons avec intérêt de pouvoir lui souhaiter la bienvenue parmi les Membres des Nations Unies. Nous félicitons également les Comores pour la réalisation de leur indépendance. Cependant, nous devons fermement exprimer notre vœu que le peuple de ce territoire soit laissé libre de bâtir son avenir sans aucune pression ou ingérence étrangères pouvant mettre en péril sa souveraineté et son indépendance.

25. En ce qui concerne l'avenir politique des Seychelles, nous sommes heureux qu'une date limite pour leur indépendance ait été fixée et que le peuple de ce territoire puisse maintenant espérer l'accession à la liberté totale en 1976.

26. La situation sérieuse qui existe dans le Territoire français des Somalis préoccupe particulièrement mon gouvernement. Depuis trop longtemps, le peuple de ce territoire s'est vu privé de la possibilité d'exercer totalement et librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

27. La République démocratique de Somalie a toujours déclaré sans ambiguïté sa profonde adhésion au principe selon lequel les désirs — les désirs véritables — du peuple du Territoire doivent constituer la base essentielle et fondamentale de tout accord sur un changement politique.

28. Le Président du Conseil provisoire d'administration militaire en Ethiopie, dans son intervention à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Kampala cette année, a fait une déclaration de principe semblable. Le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie lui a fait écho dans sa déclaration devant cette assemblée [2374^e séance]. La République démocratique de Somalie se félicite de cette approche optimiste et positive adoptée par le Gouvernement éthiopien. C'est là une attitude significative du Gouvernement éthiopien et un pas dans la bonne voie. Nous sommes certains que le Gouvernement éthiopien donnera une expression concrète à cette déclaration d'intention. Compte tenu de cette évolution, les autorités françaises ne peuvent plus soutenir que les revendications extérieures rivales peuvent être la source d'une situation dangereuse ou instable lors de l'accession de ce territoire à l'indépendance.

29. Ma délégation a soigneusement noté la déclaration du Ministre français des affaires étrangères, le 26 septembre 1975, lorsqu'il a dit que "[La France] entend que soit respecté le choix de tous les Africains de décider librement de leur sort et d'assumer, dans les conditions de leur choix, la responsabilité de leur destin." [2364^e séance, par. 43.]

30. Le problème par le passé, en ce qui concerne la Somalie française, a été que la procédure quant à l'exercice du droit d'autodétermination n'avait pas été choisie par la majorité du peuple. La procédure suivie par le Gouvernement français a été, suivant l'opinion internationale telle qu'elle s'est reflétée dans les articles de presse sur le dernier référendum, parfaitement antidémocratique et à tendance colonialiste, pour ne pas dire plus. Les vœux de la population de la Somalie française n'ont jamais été exprimés dans un climat de liberté démocratique. Si la France est véritablement fidèle à une politique progressiste de respect du droit d'autodétermination, comme l'a déclaré son ministre des affaires étrangères à l'Assemblée générale, elle doit elle-même insister pour que les vœux de la population de la Somalie française soient respectés et que l'indépendance inconditionnelle soit octroyée à ce territoire.

31. En ce qui concerne l'attitude du Gouvernement français à l'égard de territoires africains encore sous le régime colonial, le Président de la République d'Ouganda et Président en exercice de l'OUA, le maréchal Idi Amin Dada, au cours de son intervention récente devant cette assemblée, a déclaré :

"En dépit de cette attitude négative [de la France], la communauté internationale et l'OUA en particulier, ont été plus que patients à l'égard de la France eu égard aux questions concernant la décolonisation de ses territoires africains. Il est temps que la France réagisse..." [2370^e séance, par. 99.]

Ma délégation partage pleinement l'opinion exprimée par le président Amin dans sa remarque susmentionnée.

32. Tant la réunion au sommet de l'OUA à Kampala que la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima, ont réaffirmé leur appui à la lutte menée par la population de la Somalie française pour son indépendance nationale. Ma délégation est certaine que l'Assemblée générale invitera à nouveau la France à octroyer l'indépendance sans condition au peuple de ce territoire, conformément aux principes de la résolution 1514 (XV). Nous espérons vivement que la France, qui a joué un si grand rôle dans le processus historique de décolonisation en Afrique, ne retardera pas l'octroi de l'indépendance à la dernière de ses colonies africaines.

33. Je passe maintenant à la question du Moyen-Orient, à laquelle a dû faire face l'Organisation mondiale presque depuis sa création. Nous applaudirons à tout progrès vers le règlement de cette question. Cependant, la paix dans cette région continuera d'être illusoire jusqu'à ce que les droits du peuple palestinien aient été rétablis et jusqu'à ce qu'Israël se retire de tous les territoires arabes illégalement occupés pendant la guerre de juin 1967. Ces conditions préalables à la paix ont été réaffirmées à maintes reprises par le consensus international et sont prévues dans les réso-

lutions du Conseil de sécurité 242 (1967) du 22 novembre 1967 et 338 (1973) du 22 octobre 1973. Il y a 27 ans, l'Assemblée générale a entériné la déclaration du compte Folke Bernadotte concernant le peuple palestinien suivant laquelle il convient de proclamer et de rendre effectif le droit des populations innocentes, arrachées à leurs foyers par la terreur et les ravages de la guerre, de retourner chez elles.

34. Il est encore nécessaire aujourd'hui de redresser le tort historique fait aux Arabes palestiniens qui ont été contraints à l'exil par une campagne délibérée de terreur, dont le seul but était d'assurer l'instauration et le maintien d'un Etat sioniste exclusif, quel qu'en soit le coût en souffrances humaines. Le problème créé alors ne s'estompera pas et ne disparaîtra pas. Le peuple palestinien ne s'est pas résigné et ne se résignera jamais à être rayé à la scène du monde, pour que les maux supposés d'un peuple perdu dans les brumes de l'antiquité soient redressés. Les Palestiniens ne sont pas les fantômes d'un lointain passé. Ils sont avec nous aujourd'hui en chair et en os; nous voyons leurs souffrances; nous entendons leurs voix angoissées; nous ne pouvons pas et ne devons pas faire la sourde oreille à leurs appels réclamant la justice.

35. La majorité des Etats Membres des Nations Unies ont, dans la résolution 3236 (XXIX), réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales. C'est une position fondée sur la réalité, sur la logique de l'histoire et sur les principes établis des droits de l'homme et du droit international. Il y a également un appui majoritaire donné à la direction de l'Organisation de libération de la Palestine — décision qui implique la reconnaissance par la communauté internationale du statut international du peuple palestinien et qui constitue un pas essentiel dans la réalisation de ses aspirations légitimes.

36. L'occupation du territoire arabe par Israël depuis 1967 a été également une autre cause de conflit au Moyen-Orient. Cette occupation va à l'encontre du principe du droit international réaffirmé dans la résolution 242 (1967), soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre.

37. Le programme très étendu de l'installation juive dans toutes les régions du territoire arabe occupé, et en particulier de Jérusalem, équivaut à une annexion. Ces actions, de même que les fréquentes violations des droits de l'homme dont souffre la population des territoires occupés et les actes brutaux d'agressions militaires contre les populations civiles voisines, sont en contravention flagrante avec les accords internationaux et les normes de comportement international.

38. Le mépris pour les résolutions des Nations Unies dont Israël fait preuve depuis longtemps et la menace que constituent ses actions agressives et expansionnistes pour la paix et la sécurité, sur le plan régional et international, doivent être repoussées par de fermes mesures internationales. L'Organisation des Nations Unies ne peut être fidèle à ses propres principes tout en restant silencieuse à cet égard. Il se fait un consensus croissant d'opinion dans le monde à cet égard. La réunion au sommet de l'OUA à Kampala, dans une vigoureuse expression de solidarité afro-arabe, et la Conférence à Lima des Etats non alignés, ont toutes deux demandé au Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris celles stipu-

lées au Chapitre VII de la Charte, pour obliger Israël à renoncer à sa politique obstinée. Ma délégation compte que tous ceux qui recherchent réellement la paix au Moyen-Orient se joindront à cet appel au Conseil de sécurité pour qu'il agisse conformément à ses responsabilités.

39. Nous croyons également que dans le cas d'Israël, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, l'Organisation des Nations Unies doit étudier son droit, clairement stipulé dans la Charte, de suspendre ou de priver du statut de Membres les Etats dont les agressions graves et continuelles constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

40. Comme ma délégation l'a souligné en d'autres occasions, l'universalité est le but auquel nous aspirons, mais pas à n'importe quel prix.

41. Avant d'en terminer avec les remarques sur le Moyen-Orient, je veux dire un mot d'un fait des plus dangereux dans cette situation déjà explosive. Je veux parler de la fourniture sans discrimination d'armes et d'argent à Israël, l'agresseur au Moyen-Orient, par cet Etat même qui prétend travailler inlassablement pour la paix au niveau diplomatique. En particulier, la République démocratique de Somalie — comme, j'en suis certain, la majorité écrasante des Etats Membres — trouve inconcevable qu'un Etat désirant véritablement la paix dans cette région puisse envisager d'y introduire des fusées nucléaires. Nous sommes certains qu'une telle mesure ne sera pas prise et qu'une attention particulière sera donnée pour restaurer l'équilibre des armes au Moyen-Orient; ainsi, un pas important sera franchi vers la fin de la course aux armements et vers l'établissement de la stabilité et de la sécurité dans cette région.

42. La situation à Chypre est une autre source d'inquiétude à l'échelle internationale et constitue une nouvelle menace pour la sécurité mondiale. L'année dernière, au cours de son allocution à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, le Président du Conseil révolutionnaire suprême, le général Mohamed Siad Barre, se référant au problème de Chypre, a déclaré :

“A ce propos, nous estimons que toutes les parties intéressées devraient se rencontrer sous l'égide des Nations Unies, pour rechercher les voies et moyens d'un règlement approprié. Pour rétablir la paix et la stabilité dans l'île, nous devons nous assurer que le peuple chypriote pourra déterminer lui-même son propre avenir politique⁵.”

43. Ma délégation éprouve une grande satisfaction de voir que le problème a été confié au Secrétaire général, dont on ne peut que louer le rôle et les efforts. Nous sommes certains que les deux communautés chypriotes parviendront à un accord négocié grâce aux bons offices du Secrétaire général.

44. L'Organisation des Nations Unies a fait preuve d'une capacité exceptionnelle de répondre aux besoins des peuples du monde à l'échelle planétaire. Elle a fait preuve d'une préoccupation globale devant les besoins des pays pauvres et elle a créé des entreprises chargées de se pencher sur des problèmes tels que la population mondiale et son environnement menacé. Elle continue de travailler pour améliorer la santé, les conditions d'existence et l'alimentation des peuples. Elle a montré un intérêt profond pour le

bien-être des enfants — espoir des générations futures — et elle a sagement appuyé la révolution sociale fondamentale qui a pour but d'élever la condition de la femme et de la faire participer au processus du développement.

45. On éprouve une profonde angoisse à l'idée que toutes ces activités collectives et tous ces efforts individuels fournis par les peuples du monde entier pour essayer d'établir une société équitable, sûre et productive, sont constamment menacés par l'holocauste nucléaire et pourraient être balayés en un instant par une simple erreur de calcul dans le maniement des armes nucléaires des superpuissances. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur le gaspillage honteux et inutile d'énergie qui, au lieu d'être appliquée au maintien de la terre, serait bien mieux utilisée à répondre aux besoins urgents de l'humanité.

46. Les petits Etats et les pays non dotés d'armes nucléaires se sont engagés dans un mouvement visant à créer des zones dénucléarisées et des zones de paix afin de protéger leurs peuples, dans la mesure du possible, de tous dangers d'un conflit nucléaire. Le mouvement s'est déjà traduit dans les faits en Amérique latine. Son extension à l'Afrique, au Moyen-Orient et à l'Asie du Sud, telle qu'elle a été proposée par plusieurs Etats de cette région, constituerait une contribution efficace pour préserver la paix et la stabilité internationales. En outre, plusieurs Etats non dotés d'armes nucléaires, dont mon pays, qui a été l'un des premiers signataires, se sont engagés à respecter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] dans un effort sincère de contribuer à la paix mondiale.

47. Les puissances nucléaires sont maintenant très préoccupées par la possibilité croissante que possèdent les petits Etats de détourner l'énergie atomique industrielle à des fins militaires. Mais ces Etats n'ont pas été tentés de préserver leur statut d'Etats non dotés d'énergie nucléaire, étant donné qu'aucun progrès effectif n'a été fait dans le problème fondamental et urgent de la réduction du potentiel nucléaire des superpuissances. A cet égard, nous ajoutons notre voix à ceux des représentants du tiers monde qui espèrent que des mesures positives seront prises par tous les Etats, grands et petits, pour arriver à un désarmement nucléaire complet et total dans l'intérêt de la paix mondiale et du progrès auxquels nous sommes tous attachés.

48. La République démocratique somalie, Etat de l'océan Indien, a toujours soutenu et continue de soutenir la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Nous déplorons la décision conjointe des Etats-Unis et du Royaume-Uni d'établir sur l'île de Diego Garcia une base navale américaine qui serait un centre d'exercice et de parade pour l'armée américaine dans cette zone. Cet événement ne peut que constituer une escalade des rivalités des grandes puissances dans l'océan Indien, accroître la tension internationale et saper les objectifs de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

49. Mon gouvernement appuie pleinement la proposition tendant à convoquer une conférence des Etats côtiers et sans littoral de l'océan Indien. Une telle conférence ajouterait son poids et son soutien pratique dans la défense des principes de la Déclara-

tion relative à cette importante région, qui constitue l'un des plus grands carrefours maritimes du monde.

50. L'importance des problèmes économiques dans les affaires internationales a été parfaitement mise en lumière par les deux sessions extraordinaires consacrées au développement et aux questions y relatives. Quelque modestes qu'aient pu être les résultats de la septième session extraordinaire, l'atmosphère dans laquelle elle s'est déroulée est un signe prometteur que les relations entre les pays en développement et les pays développés peuvent trouver une base commune dans la concertation et la coopération plutôt que dans les conflits et la confrontation.

51. Alors que ma délégation est déçue de voir que le concept du nouvel ordre économique est toujours considéré avec réserve, et même avec scepticisme, par certains Etats, nous accueillons avec satisfaction le fait que la dite session extraordinaire ait adopté à l'unanimité une résolution [*résolution 2362 (S-VII)*] tenant compte des principes essentiels de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique internationale et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Il reste à voir la portée de ces principes et si les mesures proposées à la fois par les pays développés et les pays en développement peuvent être traduites dans les faits.

52. Des premières mesures importantes ont été prises sous forme de propositions particulières pour la stabilisation des recettes d'exportation, la libéralisation de certaines barrières commerciales et l'octroi de capitaux en faveur des pays en développement pour leurs investissements. Cependant, nous espérons voir des progrès sur des questions plus fondamentales, telles que le programme intégré relatif aux matières premières et l'abolition de barrières tarifaires, ainsi que des mesures effectives pour le transfert des ressources.

53. Ma délégation considère que les mesures proposées en ce qui concerne la situation alimentaire mondiale revêtent une importance particulière, et nous sommes heureux de constater qu'une grande priorité ait été accordée à cette question.

54. Nous voyons aussi avec satisfaction l'accent placé sur les besoins propres des pays en développement les moins avancés; beaucoup d'entre eux, comme la Somalie, sont souvent les victimes de catastrophes naturelles qui viennent compliquer encore leurs problèmes de développement. Mon pays a été très affecté durant les deux dernières années par une dure sécheresse qui a détruit une partie essentielle de son cheptel, sa principale source de recettes d'exportation. Nous avons dû maintenir plus de 250 000 personnes dans des camps de secours, sans compter les 500 000 personnes ou presque dont on s'occupe en dehors des camps, et nous nous sommes engagés dans un programme de relogement et de dédommagement de la population nomade affectée par la sécheresse. Je voudrais exprimer, dans cette enceinte, toute l'appréciation et la gratitude de mon gouvernement pour l'aide généreuse qu'il a reçue de nombreux pays et je voudrais exprimer également ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui a été à la base de l'aide inappréciable que nous avons reçue par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, et tout particulièrement par l'intermédiaire du Bureau

du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

55. Mon gouvernement doit faire face à des tâches très difficiles, mais nous nous sommes toujours efforcés d'insister sur le besoin d'autosuffisance nationale, le peuple somali étant engagé à tous les niveaux dans la tâche de reconstruction et de réparation des dommages. Nous sommes certains que l'effort national, parallèlement à l'appui international, nous permettra de faire face aux défis qui nous ont été lancés.

56. Un des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale en cours est le raffermissement du rôle des Nations Unies en ce qui concerne, entre autres, le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Il serait difficile de définir le rôle des Nations Unies sans qu'il y ait un consensus bien net — et cela ne semble pas être le cas à l'heure actuelle — sur la véritable nature de l'Organisation mondiale.

57. Certains voudraient nous faire croire, par exemple, que les Nations Unies, qui ont pris parfois des mesures aussi autoritaires que le partage de la Palestine et de la Corée, n'avaient jamais été destinées à être une organisation pouvant intervenir de manière décisive pour influencer le cours des événements, et qu'elles ne sont qu'une instance permettant d'exprimer les opinions internationales.

58. Les procédures établies par la Charte pour la conduite de l'Assemblée générale sont certainement celles d'une démocratie parlementaire. Cependant, certains Etats affirment maintenant que les décisions obtenues par un vote majoritaire sont sans valeur et que le consensus n'est que la seule base valable d'une action de la part des Nations Unies. Il est difficile de savoir ce que nous allons faire maintenant des décisions controversées du passé, telle que la reconnaissance de l'Etat d'Israël, décisions qui ont été imposées à l'Assemblée générale par une étroite majorité. Mai bien entendu, ce ne sont pas les étroites majorités qui nous préoccupent si grandement aujourd'hui, mais plutôt les grandes majorités, ce qui constitue une déformation inhabituelle de l'idéal démocratique. Il y a également une initiative pour faire de l'Assemblée générale le reflet de la structure d'élite du Conseil de sécurité, comme si la prépondérance de pouvoir de cet organe n'était pas déjà suffisante.

59. Dans la mesure où les divergences d'opinions concernant la nature des Nations Unies et la compétence de leurs organes affectent la manière dont sont traitées les questions importantes, il est primordial que des discussions larges et ouvertes devraient avoir lieu et qu'une compréhension totale et claire des positions fondamentales devrait exister.

60. Des propositions intéressantes une modification constitutionnelle de la Charte des Nations Unies sont déjà en cours d'examen du Comité *ad hoc*. Il est donc essentiel que toutes les propositions sérieuses tendant à modifier les principes et procédures qui guident les travaux des Nations Unies soient faites par les voies appropriées. Si, par exemple, il est proposé que le vote de la majorité soit totalement remplacé par le consensus, ou que l'Assemblée générale ne soit plus maître de sa propre procédure, de tels aspects fondamentaux de la vie constitutionnelle de l'Assemblée générale peuvent être réexaminés. Mais

ces opinions ne peuvent être énoncées comme représentant une réalité existante ou des dispositions qui peuvent simplement être avancées.

61. En ce qui concerne la révision de la Charte, mon gouvernement estime que la Charte, en dépit de sa souplesse, est inévitablement limitée par les perspectives et les conditions qui existaient il y a 30 ans. Elle doit être revue afin de refléter les réalités changeantes du monde contemporain. Le Conseil de sécurité, par exemple, ne reflète plus véritablement la structure de puissance mondiale. Les centres de puissance se sont déplacés, depuis 1945, de certaines régions à d'autres, de certaines nations à d'autres nations.

62. Nous devons demander quelle structure de puissance devrait représenter aujourd'hui le Conseil de sécurité. Bien entendu, ce n'est pas la victoire des Alliés, au cours de la seconde guerre mondiale, sur les puissances de l'Axe. Le Conseil de sécurité n'a-t-il pas le devoir, aujourd'hui, de répondre à la volonté des 136 autres Etats qui représentent la masse immense des peuples du monde ? Ces 136 Etats ne sont-ils que des spectateurs, tandis que les cinq grands, à eux seuls, sont les acteurs qui dominent la scène mondiale ? Les 136 Etats Membres doivent-ils à jamais être soumis aux volontés d'un groupe qui s'est formé et a établi sa puissance grâce à l'un des accidents de l'histoire ? Ces questions sont pertinentes, compte tenu des récents abus de pouvoir au Conseil de sécurité. Le triple veto exercé à propos de l'Afrique du Sud et de la Namibie et le veto s'opposant à l'admission du Viet Nam à l'ONU, soulèvent la question de savoir s'il ne devrait pas y avoir un certain mécanisme pour limiter l'usage du veto et créer une certaine responsabilité au Conseil de sécurité. Cela pose également la question de savoir si le Conseil ne devrait pas être élargi afin de refléter les nouveaux intérêts et les attitudes d'un secteur important de notre civilisation mondiale.

63. J'aimerais souligner que les Nations Unies constituent un organisme vivant et, comme tous les organismes vivants, elles doivent changer si elles veulent préserver leur vitalité. Les nations du monde ont conféré aux Nations Unies d'énormes responsabilités dans le cadre d'une organisation globale. Nous devons également leur donner la possibilité de traiter, de façon juste et compréhensive, les réalités nouvelles de notre temps. Je suis certain que nous prendrons des mesures positives et pratiques à cet égard.

64. En conclusion, j'estime qu'il est tout à fait pertinent de citer un extrait de l'allocation de mon président, le général Mohamed Siad Barre, alors président en exercice de l'OUA à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale :

« Nous vivons toujours dans un monde divisé entre riches et pauvres; un monde où l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et le racisme existent toujours en de nombreuses régions, un monde sur lequel plane toujours la menace d'une guerre nucléaire, un monde gouverné par des systèmes économiques injustes. Je suis certain qu'aucun d'entre nous n'a d'illusion sur l'ampleur de ces problèmes. »

65. Alors que nous prenons acte du progrès réalisé vers la paix et la réduction de la tension internationale et des conflits dans diverses régions du globe, nous

avons encore à faire face à la plupart des problèmes graves mentionnés dans l'intervention de notre président. Je suis certain que nous avons à la fois la volonté et la capacité de traiter ces problèmes qui constituent une importante menace à la paix et à la sécurité internationales. Bien que cela puisse paraître à certains d'entre nous un vœu pieux, qu'il nous soit permis cependant d'espérer que lorsque se réunira la trente et unième session de l'Assemblée générale, nous aurons été les témoins de l'élimination totale des maux que représentent le colonialisme et l'impérialisme, nous aurons ébranlé les songes creux de ceux qui s'adonnent au racisme et à l'*apartheid*, et que nous aurons éliminé les dangers du sionisme, réalisant ainsi certains des buts et objectifs fondamentaux de notre organisation.

66. M. LIÉVANO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous sommes heureux de noter la sagesse avec laquelle l'Assemblée générale a procédé à l'élection de son président. A ses hautes qualités humaines et intellectuelles, M. Thorn joint une précieuse expérience des problèmes particuliers d'une communauté économique dans laquelle sont associés des pays développés et de nouveaux Etats. C'est là une expérience personnelle qui n'est pas fréquente à l'époque contemporaine, alors que si nous voulons maintenir la paix et l'ordre dans le monde, il importe surtout de trouver des solutions et des formules de conciliation pour diminuer les tensions qui entravent aujourd'hui les relations entre les pays avancés et les peuples en développement.

67. Nous devons donc nous féliciter de la présence de M. Thorn à la présidence de l'Assemblée générale. Nous voulons également souhaiter la bienvenue à l'Organisation mondiale, en qualité d'Etats indépendants et souverains, à la République populaire du Mozambique, à la République du Cap-Vert et à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

68. Ces deux faits ne sont pas forcément indépendants l'un de l'autre. Ils reflètent une certaine tendance qui prédomine à notre époque et que l'on n'apprécie pas encore dans toute son importance. C'est ce qui explique que l'Assemblée générale continue à se réunir année après année, et l'on constate le progrès de l'idée que la discussion générale aurait le caractère d'une institution anachronique dans le cadre de laquelle, dit-on, se manifeste la prétendue absence de maturité politique et de précision de concepts que l'on a l'habitude d'attribuer aux représentants des peuples tropicaux, contrastant avec la sévérité et l'économie des formes d'expression qui sont l'apanage des porte-parole des pays développés et des cultures nordiques. Peut-être cette idée est-elle parfois fondée, mais on risquerait de commettre une grave erreur si l'on cherchait à résoudre une question de procédure sans s'occuper essentiellement des problèmes de fond qui se posent aujourd'hui devant les Nations Unies et qui consistent à trouver un nouvel équilibre politique et économique du monde, un équilibre où l'on tiendra compte des réalités nouvelles qui ont surgi de manière tumultueuse après la fondation de l'Organisation. Il y a bon nombre de problèmes dont on a retardé la solution ou que l'on a laissé délibérément sans solution, et c'est la raison pour laquelle la discussion générale prend cet aspect toujours plus prononcé de confrontation et de lutte qui en alarme beaucoup. Il ne s'agit

pas de dépouiller cette assemblée de son caractère de tribune appropriée pour amener la détente dans les conflits qui ne sont pas encore résolus et qu'il est difficile de régler dans le cadre de situations créées de manière autoritaire à la fin de la seconde guerre mondiale.

69. Trouver ce nouvel équilibre, voilà qui devient d'autant plus nécessaire quand on note à chaque réunion de l'Assemblée le pessimisme qui se manifeste à l'égard de l'Organisation mondiale de la part de puissances qui, d'une manière décisive, ont contribué à la créer et dont le comportement donne parfois l'impression qu'elles considèrent les Nations Unies comme un obstacle au développement satisfaisant de leur propre politique extérieure.

70. Nous n'écartons certes pas la possibilité que les nations venues à la vie autonome au milieu de ces grandes commotions qui ont transformé la carte politique du monde après la seconde guerre mondiale, puissent manquer d'expérience et de sagesse, de cette expérience et de cette sagesse que, dans le passé, on assignait exclusivement aux grandes puissances, vertu qui étaient le fruit de l'exercice pendant des siècles d'une position de direction dans les relations internationales. Mais ce qui est surprenant, c'est de constater la rapidité avec laquelle l'optimisme d'hier a fait place au pessimisme d'aujourd'hui. Il n'était pas difficile de prévoir les aspirations des nouveaux Etats que l'on considère aujourd'hui comme exorbitantes. C'est en effet en 1941, à bord d'un cuirassé anglais, que deux grands hommes d'Etat anglo-saxons ont signé la Charte de l'Atlantique, dans laquelle ils disaient que :

“... s'étant réunis en mer, jugent bon de faire connaître certains principes sur lesquels ils fondent leurs espoirs en un avenir meilleur pour le monde et qui sont communs à la politique nationale de leurs pays respectifs.

“Premièrement, leurs pays ne cherchent aucun agrandissement territorial ou autre;

“Deuxièmement, ils ne désirent voir aucune modification territoriale qui ne soit en accord avec les vœux librement exprimés des peuples intéressés;

“Troisièmement, ils respectent le droit qu'à chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre; ils désirent que soient rendus les droits souverains et le libre exercice du gouvernement à ceux qui en ont été privés par la force;

“Quatrièmement, ils s'efforcent, tout en tenant compte des obligations qu'ils ont déjà assumées, d'ouvrir également à tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès aux matières premières du monde et aux transactions commerciales qui sont nécessaires à leur prospérité économique;

“Cinquièmement, ils désirent réaliser entre toutes les nations la collaboration la plus complète, dans le domaine de l'économie, afin de garantir à toutes l'amélioration de la condition ouvrière, le progrès économique et la sécurité sociale...”

71. Les hommes d'Etat qui, à bord du cuirassé *Prince de Galles*, ont demandé en ces termes l'appui de tous les peuples et de toutes les sociétés qui avaient été

soumis pendant des siècles à un régime colonial ou à une dépendance, tenaient compte du rôle décisif que cet appui devait avoir pour qu'ils puissent triompher d'un ennemi dont la philosophie politique exprimait la négation brutale qui est le propre des puissants et qui les pousse à ne pas reconnaître les droits des peuples des autres races et des autres pays qui sont retardés dans leur développement. Comme conséquence prévisible de ces déclarations et des réalités qu'elles recouvraient, de nouveaux Etats ont commencé à entrer graduellement à l'Organisation des Nations Unies, et le résultat a été que l'Organisation mondiale qui, à sa fondation, comptait 51 Etats Membres, a aujourd'hui dans ses rangs 141 nations souveraines, qui représentent dans l'ensemble une gamme très vaste de problèmes ayant leurs sources dans les différents degrés du développement économique et social.

72. Ces problèmes paraissent nouveaux parce qu'ils se posent aujourd'hui sur la scène de la politique mondiale, mais ils ne diffèrent pas beaucoup de ceux que les grandes puissances, dont les mandataires ont signé la Charte de l'Atlantique, ont connus dans leur existence intérieure, quand l'esprit démocratique de leurs constitutions nationales a obligé les couches dirigeantes à donner des garanties et une meilleure rémunération aux classes sociales, qui, traditionnellement, avaient été victimes d'un manque d'égalité imposé par les majorités gouvernantes. On a dit à ce moment-là aussi, comme l'histoire nous le montre, que les classes prolétariennes manquaient de préparation et de responsabilité pour prendre part, par leur vote, à la solution des grandes questions de l'Etat, et c'est avec pessimisme que l'on a suivi l'ascension, marche par marche, de ces classes dans l'échelle du pouvoir économique et social.

73. Il est possible qu'au début, comme cela se produit aujourd'hui sur la scène internationale, il y eût des raisons de se méfier du manque du sens des responsabilités de certaines classes sociales qui, pour la première fois, participaient au processus de la prise de décisions politiques. Mais le passage du temps a permis de clarifier la situation et de faire disparaître différents types de philosophie utilisés pour consacrer l'ordre établi; les classes dirigeantes, qui étaient tellement opposées à cette participation, ont fini par découvrir qu'elles ne subissaient pas forcément un préjudice quand la capacité de consommation s'améliorait, quand le niveau des revenus de grands secteurs de la population s'élevait ou quand on cherchait des accords octroyant à la société plus de stabilité et permettant de soumettre les problèmes importants de la nation au vote périodique des citoyens.

74. Il ne semble donc pas qu'il y ait de justification pour la surprise que manifestent certaines puissances occidentales et orientales quand, dans le cadre de l'organisation, elles constatent qu'il y a des divergences telles que celles qui caractérisent tous les processus ayant pour but d'éliminer des manques d'égalité centenaires et d'augmenter le pouvoir de décision des peuples auxquels un ordre international, troublé par les déséquilibres traditionnels du pouvoir, avait enlevé l'autonomie et la possibilité d'acquiescer les vertus et la responsabilité nécessaires pour exercer ce pouvoir avec mesure et objectivité. Ce serait chercher une bien mauvaise solution pour les difficultés auxquelles doivent aujourd'hui faire face les Nations

Unies que de vouloir diminuer leur prestige sous prétexte que des critères distincts s'y reflètent et qu'on y voit apparaître des forces qui n'avaient pas trouvé place dans l'interprétation que les puissances victorieuses de la guerre mondiale ont donnée aux buts et principes de l'Organisation. Ce ne serait pas une solution non plus que de menacer de suspendre le paiement de sa quote-part ou de prendre le chemin, comme cela est arrivé déjà, de résoudre les conflits internationaux en dehors du cadre de l'Organisation mondiale, sans la consulter, ou de rechercher des scènes pour essayer de traiter les problèmes internationaux comme des questions d'intérêt national ou d'équilibre de puissance militaire.

75. Il serait injuste, il est vrai, d'affirmer que le pouvoir, la richesse et le bien-être dont jouissent aujourd'hui les grandes puissances est quelque chose de gratuit et d'indépendant des efforts tenaces et intelligents effectués par leurs peuples pendant des générations et des sacrifices qu'ils ont acceptés dans le passé pour arriver aux niveaux de prééminence et de prospérité dont ils jouissent aujourd'hui. Il serait également faux de ne pas prendre connaissance des décisions fausses ou des omissions graves de sociétés qui, pendant des siècles, se sont maintenues dans un état stationnaire et ont laissé passer, sans en profiter, les possibilités de progrès que l'histoire leur a fréquemment offertes pour obtenir le bien-être qu'elles ont commencé à rechercher et se sont efforcées d'acquiescer uniquement lorsqu'elles l'ont vu déployé dans les vitrines des sociétés opulentes. Ces sociétés dépassées forment un ensemble hétérogène dont les intérêts ne concordent pas toujours en raison des degrés divers de leur développement ou de leur dépendance; il en découle, de manière inévitable, qu'il y a des divergences entre elles lorsqu'il s'agit de chercher des solutions communes à des problèmes concrets, et par conséquent il serait quelque peu arbitraire de leur attribuer une homogénéité complète au sein du monde sous-développé.

76. Reconnaissant, comme on doit le faire, que les pays qui souffrent à l'heure actuelle des conséquences du retard économique ne sont pas exempts de culpabilité, l'explication que l'on a donnée au fossé profond qui les sépare des peuples développés ne serait pas complète si nous omettions la fonction décisive que la force et l'abus de la force ont joué dans la distribution du pouvoir politique et économique, de la pauvreté et du bien-être, dans le monde dont a hérité notre génération.

77. L'énorme accumulation de richesse concentrée aujourd'hui dans certaines régions de la terre et que les mécanismes institutionnels existants dans ces régions permettent de distribuer avec une certaine équité entre les membres de leurs nations ne sont pas le produit exclusif de leurs vertus, du génie et de l'éthique économique dont ils se vantent fréquemment, mais ils sont aussi le fruit de l'établissement, à l'échelle internationale, d'un ordre de relations entre les peuples de la planète, entre le nord et le sud, entre les zones tempérées et les zones tropicales, dans lequel les équivalences de valeur des produits ont été déterminées, en grande partie, par des procédés de force, et souvent de rapine. Les mécanismes du marché mondial, que l'on croyait être automatiques et impersonnels selon les doctrines économiques consacrées,

ont été déformés dès le début par les ingérences du pouvoir, et c'est ainsi que s'est formé un monde plein d'inégalités qui ne pouvait se perpétuer, comme il l'a d'ailleurs fait, qu'avec une philosophie qui vantait les vertus de la force ou de la supériorité de certaines races qui, de bon gré, assumaient ce qu'un poète célèbre a appelé "le fardeau de l'homme blanc".

78. C'est ainsi que s'est formée une situation dans laquelle un petit nombre de nations ont constitué un établissement mondial privilégié alors que de vastes zones de la terre se trouvaient de plus en plus dépouillées de la valeur économique de leur travail et dans l'impossibilité de faire en sorte que le maigre revenu qui leur était reconnu leur permette d'améliorer, par des mécanismes de distribution, les tristes conditions de vie de leurs populations.

79. Nous assistons donc aujourd'hui à l'accélération des processus de changement nécessaires pour rectifier des situations dont le caractère périmé apparaît nettement dans le monde contemporain. Ces rectifications exigent des concessions indispensables qui doivent être accordées, en grande partie, par les puissances qui ont accumulé la richesse et non point par les nations dont les revenus fort faibles pendant des siècles ont permis cette concentration de la prospérité et du bien-être dans de petites zones de la planète. Certes, il faut essayer de faire preuve de prudence et de mesure au cours de ces processus de changement, mais on ne peut le demander dans une égale mesure de ceux qui doivent prendre des décisions à partir d'une position de pouvoir et d'opulence et de ceux qui sont entrés aux Nations Unies avec un fardeau de vieille dépendance et avec un héritage négatif que leur a laissé une histoire de servitude et de rémunération injuste pour les fruits du travail de leurs peuples.

80. S'il s'agit de trouver un équilibre politique et économique nouveau et plus sain dans le monde et de créer des consensus qui facilitent le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, il ne faut point présumer que ces consensus doivent signifier l'acceptation résignée, par les représentants du monde sous-développé et tropical, de l'ordre établi et le fait qu'ils renoncent à l'avance à faire pression pour que, par leur vote à l'Assemblée, celle-ci résolve de graves problèmes pour lesquels l'on a trop souvent offert le remède de résolutions de routine qui ne signifient qu'une chose, c'est que le problème est rejeté indéfiniment dans l'avenir. La responsabilité ne saurait être la tâche exclusive des petits; elle doit être la fonction naturelle des grands, et cette atmosphère d'affrontement aux Nations Unies qui nous préoccupe aujourd'hui est due en grande partie au fait que les grandes puissances persistent à ne pas accepter des solutions de conciliation indispensables dans un monde qui, du point de vue politique et culturel, ne permet pas de maintenir des inégalités injustes qui, dans le passé, paraissaient naturelles et même commodes pour ceux qui en bénéficiaient si nettement.

81. Du reste, on ne saurait concevoir autre chose quand le fonctionnement de l'économie mondiale se traduit constamment par un endettement colossal du tiers monde, et quand les grandes puissances créditrices se refusent à envisager sérieusement la possibilité de renégocier les dettes, précisément au moment où les résultats des Décennies des Nations Unies pour le développement sont si décourageants et démontrent

une fois de plus à quel point les nations développées rechignent à contribuer en temps voulu à une distribution plus équitable et plus équilibrée de la richesse et du progrès économique dans le monde. Quel contraste avec la susceptibilité excessive de ces mêmes nations quand les termes du marché ou les efforts concertés des pays producteurs de matières premières ou de combustibles permettent d'améliorer considérablement leurs rentrées de devises internationales ! Comment peut-on escompter un monde plus stable quand les efforts de bonne foi des pays en développement pour parvenir à des accords entre producteurs et consommateurs des principales matières premières se heurtent à l'indifférence ou à la franche hostilité des grandes puissances consommatrices, qui du coup s'estiment lésées et proclament que l'économie mondiale est en péril quand les producteurs de matières premières joignent leurs forces pour défendre leurs prix sur le marché international ?

82. Le problème majeur de la fixation de termes de l'échange plus équitables entre les prix des produits industrialisés et ceux des matières premières et des combustibles afin d'éviter que l'exportation des tendances inflationnistes des sociétés opulentes ne touche gravement les pays qui ne disposent pas des mêmes facilités de marché pour réexporter cette inflation et majorer le prix de leurs exportations, ce problème, dis-je, ne peut être éludé indéfiniment; si des procédés comme celui de l'indexation, par exemple, s'avèrent non satisfaisants ou non acceptables, il convient que les nations développées, au lieu d'éluder le problème en parlant beaucoup sans rien faire, prennent l'initiative de suggérer des variantes qui permettraient de remédier efficacement aux inégalités qui aujourd'hui désarticulent complètement l'économie internationale. Le temps n'est plus où les nations se résignaient à accepter des prix dérisoires pour leur main-d'œuvre; chaque jour, il paraît plus difficile de maintenir une situation où le bien-être et le gaspillage des nations hautement développées dépendent dans une si large mesure des maigres revenus que le marché mondial, entre les mains des monopoles, leur permet d'accorder aux peuples en développement pour relever leur niveau de vie.

83. Il y a lieu de s'inquiéter aussi de la résistance qu'ont rencontrée les tarifs préférentiels généralisés, lesquels permettraient peut-être, si on les appliquait en toute bonne foi, une nouvelle distribution internationale du travail dans le monde. Les nations qui disposent déjà d'une technique très avancée qui leur donne un monopole dans de vastes secteurs des industries les plus complexes de l'époque contemporaine s'obstinent à faire revivre un protectionnisme anachronique pour boucher l'accès à leurs marchés des produits industriels des pays dont le développement industriel en est à son début. Pour ressusciter ce protectionnisme dépassé, ils allèguent les revendications et les résistances des syndicats de certaines industries encore en retard dans les grandes puissances; ils prétendent en outre que les pays en développement devraient éviter tout affrontement à l'ONU. En fait, le spectacle que donnent certains travailleurs syndiqués des grandes puissances n'est pas très édifiant, lorsqu'ils font pression sur leur gouvernement pour qu'il ne procède pas aux réformes indispensables. Le fait que les réactions racistes et les motivations anachroniques de l'ancien colonialisme veillent mainte-

nant prévaloir dans le comportement des organisations syndicales des nations qui, par leur puissance, sont responsables au premier chef du maintien de la paix, laisse peu d'espoir que le problème du monde moderne puisse être réglé avec l'équité et la sagesse indispensables.

84. Il convient d'ajouter à tout cela le comportement de la presse de certaines sociétés opulentes. Elle a commencé par s'arroger le droit de décider quelles nouvelles sont importantes et quelles nouvelles ne le sont pas et elle a fini par se leurrer elle-même et par croire que seul est important ce qu'elle publie dans ses pages. Elle s'intéresse uniquement aux aspects négatifs des sociétés en développement et se croit autorisée à ne pas mentionner les événements qui traduisent des progrès positifs. La contrebande, le trafic illégal des stupéfiants, les crimes, les mutineries, les renversements fréquents et illégaux des gouvernements, les statistiques sur la sous-alimentation, la mortalité et autres conséquences de leur retard, sont les seules nouvelles que cette presse estime devoir mentionner dans ses éditoriaux ou publier dans ses informations.

85. Il serait injuste, certes, de blâmer les gouvernements de ces sociétés opulentes de la conduite de leur presse, qui, heureusement, jouit des prérogatives constitutionnelles de la liberté. Pour mon pays, la liberté de la presse est essentielle; c'est un progrès que l'humanité a fait pour créer des mécanismes de défense des citoyens et pour faire connaître les aspirations de la population, qui très souvent est privée de porte-parole du fait des cadres rigides créés dans les différentes sociétés par les intérêts acquis. Mais nous ne saurions non plus minimiser les conséquences néfastes de cette liberté, lorsque la presse des sociétés opulentes se permet une telle attitude alors même que les responsables de la politique étrangère s'efforcent d'apporter des réformes salutaires dans l'ordre international.

86. En effet, l'image déformée que cette presse présente du monde sous-développé est encore aggravée par la supériorité prétentieuse que l'on met à critiquer les imperfections des nations en développement; c'est à se demander si cette presse est éditée dans une planète inconnue plutôt que dans ces mêmes sociétés opulentes où il y a des attentats contre la vie des chefs d'Etat, où la criminalité a atteint un niveau sans précédent, où la violence raciale et politique a pris des proportions inouïes et où la consommation des stupéfiants a pris une ampleur qui justifie la création de puissantes organisations illégales de leurs ressortissants, lesquelles disposent de sommes énormes pour financer le trafic de l'héroïne et exercer hors du pays une influence néfaste, en ce sens que cette corruption est exportée dans d'autres sociétés.

87. L'exemple peu édifiant que donnent aujourd'hui certaines sociétés opulentes n'autorise guère leur presse à juger les nations de développement avec un manque de modération, d'équité et de circonspection.

88. La responsabilité de la conduite internationale, que l'on demande tellement aux pays qui sont récemment entrés à l'Organisation mondiale, doit commencer par se manifester dans une politique étrangère des grandes puissances qui serait indépendante des intérêts privés et des groupes de pression de leurs propres sociétés. La paix du monde et la tâche décisive consis-

tant à créer un nouvel ordre international ne peuvent dépendre de l'esprit de clocher qui, par manque d'intérêt national, s'exprime souvent dans la conduite des pouvoirs publics de ces puissances. Le souci d'apaiser les syndicats de leurs industries retardataires va de pair avec l'attitude équivoque de leur position devant les entreprises multinationales, comme le montrent les débats devant les différents organes des Nations Unies.

89. Ces entreprises transnationales constituent l'institution nouvelle et formidable de l'économie moderne et leur pouvoir, qui dépasse toutes les frontières, doit être soumis à des contrôles et réglementé d'une manière ou d'une autre. Cette question n'intéresse pas uniquement les pays sous-développés. Les gouvernements des grandes nations ont également intérêt à ce qu'un pouvoir économique sans frein ni limitations institutionnelles ne s'installe pas dans le monde, ce qui entraînerait des menaces semblables pour l'autonomie des décisions des gouvernements eux-mêmes. C'est pourquoi on est frappé par le manque d'intérêt que montrent les nations hautement développées devant les timides efforts déployés dans les divers organes de l'Organisation mondiale pour réglementer la conduite et les activités des entreprises transnationales.

90. Nous ne nous dissimulons évidemment pas qu'il n'est pas facile de résoudre les problèmes que je viens d'esquisser et que chacun d'entre eux pose la question d'importants intérêts établis, qui rendent difficile l'action des Etats dans leurs tentatives d'établir une politique extérieure dominée par l'intérêt de l'humanité et la nécessité de préserver la paix dans le monde. Il faut reconnaître aussi que certains pays, dont l'action est décisive, modifient graduellement les bases traditionnelles de leur politique extérieure et que des hommes éminents, qui assument les plus lourdes responsabilités, ont, avec intelligence et un esprit alerte, envisagé les répercussions des conflits contemporains et essayé même de déterminer les difficultés inconnues auxquelles l'espèce humaine se trouvera confrontée du fait de la possession et du contrôle de ressources dont l'existence, jusqu'à une époque récente, avait été sous-estimée. Je parle notamment des immenses richesses de la mer et de ses différentes couches géologiques qui ont soudain acquis la possibilité de résoudre de nombreux problèmes. Mais ces richesses et leur emplacement peuvent aussi bien créer des conflits entre les nations, comme l'a souligné fort à propos et de façon intelligente le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Henry Kissinger, en soulignant l'importance qu'ont et qu'auront les décisions ou les indécisions de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer [2355^e séance, par. 134].

91. On pourrait dire la même chose d'une ressource naturelle rare, qui présente des caractéristiques exceptionnelles et uniques : l'orbite synchronique géostationnaire des satellites.

92. Ce n'est certainement pas le moment de donner la définition juridique de l'espace extra-atmosphérique et des communications spatiales géostationnaires, car les expériences réalisées et les progrès que l'on peut prévoir dans les prochaines années montrent de

façon manifeste les lacunes qui existent dans les conventions en vigueur concernant l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Par exemple, on ne tient pas compte de l'exploitation de cet espace à des fins lucratives, ni de l'existence juridique et physiquement immuable des segments de l'orbite géostationnaire, qui sont situés de façon permanente au-dessus du ciel territorial de divers pays équatoriaux qui sont des Etats Membres des Nations Unies, comme c'est le cas pour la Colombie, qui se trouve approximativement entre le 70^e et le 75^e degré à l'ouest de Greenwich.

93. Comme le moment approche où, éventuellement, prendra forme l'usage ou l'occupation de ces positions de la part des entreprises d'exploitation qui voudraient créer ces "stations fixes de radiocommunications" dans le territoire de pays souverains, le Gouvernement colombien estime qu'il importe de réglementer l'emplacement des satellites stationnaires, car il pourrait se faire que des personnes physiques ou juridiques prétendent revendiquer une espèce de "souveraineté particulière" *sui generis* à l'intérieur de pays souverains, ce qui est inacceptable pour nous.

94. La Colombie ne s'oppose pas au libre transit orbital ni aux communications qui font usage d'engins envisagés et autorisés par la Convention internationale de télécommunications, lorsque ces engins volent dans le ciel territorial de façon gravitationnelle, à quelque attitude que ce soit jusqu'à l'infini. Mais elle fait une exception très nette pour le cas des engins que l'on veut établir, de manière fixe, sur le segment de l'orbite stationnaire, parce qu'elle considère ce segment comme une de ses ressources naturelles, ressource qui a toujours fait partie de sa pleine souveraineté.

95. La présente session de l'Assemblée à laquelle nous assistons aujourd'hui n'a rien de routinier. Elle se réunit dans une conjoncture universelle dans laquelle existent des éléments qui nous poussent à faire confiance à la sagesse des gouvernants, mais où abondent aussi les causes de pessimisme et de crainte. En tant que représentant de la Colombie, je voudrais simplement, du haut de cette tribune, qui a été déjà consacrée par des personnalités éminentes, exprimer l'espoir de mes compatriotes que, dans les puissances de l'Occident et de l'Orient, nous ne verrons pas triompher les forces qui ont intérêt à empêcher l'élimination des obstacles qui s'opposent dangereusement à la possibilité de trouver un niveau d'équilibre plus satisfaisant entre le monde opulent et le monde pauvre, entre les peuples riches et les immenses masses pauvres de la planète, afin que l'on puisse édifier un ordre international durable. Il ne faudrait pas céder à la tentation de penser que le pouvoir et la force constituent des instruments efficaces pour perpétuer de vieilles situations de privilège. A l'ère nucléaire, nous n'aurons pas le temps de signer une nouvelle charte de l'Atlantique, destinée à obtenir l'appui des peuples dont on n'aura pas pu obtenir l'adhésion à temps, afin de les incorporer dans une communauté internationale moins exposée aux tensions, aux inégalités et aux conflits qui ébranlent l'équilibre du monde actuel.

M. Thorn (Luxembourg) prend la présidence.

Allocution du prince Norodom Sihanouk, chef d'Etat du Kampuchea (Cambodge), président du Front uni national du Kampuchea

96. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S.A.R le prince Norodom Sihanouk, chef d'Etat du Kampuchea, président du Front uni national du Kampuchea, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

97. Le prince Norodom SIHANOUK (Cambodge) : Ce n'est certes pas sans émotion que je retrouve aujourd'hui cette vénérable salle où, dans les années 1950 et 1960, j'avais maintes fois l'honneur de faire entendre la voix de mon pays, le Kampuchea (Cambodge), et de participer aux travaux, aux délibérations et aux décisions de notre organisation.

98. En 1970 (et cela a duré jusqu'en 1974), l'impérialisme des Etats-Unis réussissait à faire occuper, indûment, le siège du Kampuchea indépendant, pacifique, neutre et non aligné, par sa créature, la soi-disant "République khmère", un régime antinationnel, antipopulaire, extrêmement corrompu, qui était la négation même de notre indépendance et de notre dignité nationales.

99. Bien entendu, l'Etat du Kampuchea (Cambodge), dont je suis le chef et qui est un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies depuis 1955, ne saurait reconnaître la validité des discours, déclarations, votes, engagements et autres actes de la prétendue République khmère, occupant illégalement le siège du Kampuchea (Cambodge) au sein de l'Organisation des Nations Unies et des organismes annexes ou affiliés, entre le 18 mars 1970 et le 17 avril 1975.

100. Permettez-moi d'exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement du Kampuchea et en mon propre nom, notre plus profonde gratitude à ceux des Membres de notre organisation qui, pendant cinq années d'une guerre atroce imposée par l'impérialisme des Etats-Unis au Kampuchea, se sont faits noblement les ardents avocats de notre juste cause au sein de cette grande assemblée.

101. Nous exprimons également notre vive reconnaissance aux autres pays et peuples qui ne font pas encore partie de notre organisation, mais n'en ont pas moins accordé à notre lutte de libération nationale un soutien sans réserve et une solidarité militante extrêmement précieuse.

102. Enfin, qu'il nous soit permis d'adresser nos sincères remerciements aux personnalités, aux étudiants et aux autres citoyens et citoyennes des Etats-Unis, épris de justice et de paix, qui, dans les moments les plus tragiques de notre histoire, ont tout fait pour essayer de stopper la folle entreprise de l'impérialisme des Etats-Unies au Kampuchea.

103. Il est juste de proclamer que tous ces pays, peuples et personnes nous ont puissamment aidés à vaincre l'adversité et à faire ainsi triompher la cause de la justice, de la liberté et de la paix, abrégeant dans la mesure du possible les souffrances indicibles de notre nation martyrisée. Le Kampuchea a le devoir de leur rendre un fervent hommage.

104. Comme vous le savez bien, le peuple cambodgien a toujours été très attaché à la paix et à la sécurité nationale, laquelle était, naturellement, loin de lui donner des idées agressives vis-à-vis d'autrui.

105. Mais notre peuple possède une vieille tradition de lutte patriotique, lutte qu'il avait toujours su mener avec un héroïsme indomptable contre ceux qui agressaient ou voulaient coloniser sa patrie.

106. Après avoir, pendant 90 ans, lutté contre le colonialisme et recouvré, il y a 22 ans, son indépendance nationale, le peuple du Kampuchea s'aperçut vite que cette indépendance était menacée par l'impérialisme des Etats-Unis, lequel poussait même l'audace jusqu'à dénier aux pays de l'Asie du Sud-Est le droit d'être neutralistes car, selon cet impérialisme, ceux qui n'acceptaient pas de s'intégrer dans le "monde libre" étaient *ipso facto* contre lui !

107. C'est ainsi que notre Kampuchea connut, entre 1955 et 1969, des difficultés croissantes de toutes sortes causées par l'impérialisme américain.

108. En parlant de "difficultés", j'use, l'on s'en doute, d'un euphémisme. Mais, jusqu'au 18 mars 1970, jour du sinistre putsch pro-impérialiste du groupe de Lon Nol à Phnom-Penh, le peuple cambodgien avait, à force de vigilance, déjoué tous les complots et fait échouer toutes les entreprises anti-Kampuchea de l'impérialisme américain, de ses complices et de ses valets.

109. Dès le lendemain du putsch de Lon Nol renversant l'indépendance, la paix, la neutralité et le non-alignement du Kampuchea, le peuple cambodgien, tous les Cambodgiens et Cambodgiennes patriotes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, se sont levés comme un seul homme, ont fait, le 23 mars 1970, le serment de s'unir étroitement en un Front uni national pour lutter par tous les moyens, en particulier les armes à la main, contre l'impérialisme néo-colonialiste, patron des auteurs du putsch de Phnom Penh, et le vaindre afin de restaurer la liberté, la souveraineté et la dignité nationale perdues.

110. Précisons bien ceci : nous avons affaire à l'impérialisme américain et non pas tellement à la bande du traître Lon Nol, laquelle, sans l'intervention massive et multiforme de son maître, n'aurait pas pu survivre plus de quelques semaines face aux assauts impétueux et irrésistibles des patriotes.

111. La lutte était donc celle d'un petit pays pauvre et sous-peuplé face à un gigantesque agresseur, une superpuissance surarmée, n'hésitant pas à utiliser les armes les plus sophistiquées et les plus cruellement meurtrières; richissime, allant jusqu'à dépenser chaque année près de deux milliards de dollars pour pulvériser notre Kampuchea et son petit peuple; une superpuissance réputée invincible.

112. Selon le noble jugement de beaucoup d'hommes d'Etat africains, arabes et asiatiques qui m'ont précédé à cette tribune, l'histoire de la lutte du peuple du Kampuchea et sa victoire font désormais partie du patrimoine des peuples du tiers monde.

113. En s'attaquant au petit, faible et pauvre Kampuchea, l'impérialisme des Etats-Unis visait plusieurs buts : il voulait à la fois ajouter un nouveau fleuron à sa couronne impériale, acquérir dans l'Asie du Sud-Est une nouvelle base militaire d'agression et lancer un sérieux avertissement aux autres petits pays dans le monde qui oseraient repousser les dangereuses avances des impérialistes et autres néo-colonialistes.

114. L'issue de la lutte à première vue profondément inégale entre le Kampuchea agressé et l'impérialisme agresseur devrait revêtir une très grande importance.

115. La question, en effet, était de savoir si la justice de sa cause et son héroïsme patriotique suffisaient à un petit peuple "sous-développé" pour venir à bout d'un envahisseur d'une envergure aussi fantastique.

116. C'est à l'honneur du peuple du Kampuchea d'avoir réussi à chasser de chez lui l'impérialisme des Etats-Unis, après cinq années des plus terribles souffrances, des plus lourds sacrifices et d'une lutte menée avec un héroïsme réellement sublime.

117. Dans leur lutte, notre peuple et son armée de libération nationale comptaient avant tout sur eux-mêmes, sur leurs propres ressources, leurs propres sacrifices, et se laissaient invariablement guider par cette règle d'or : En toutes circonstances rester indépendant, maître de ce qui doit être fait dans le pays et maître de ses propres destinées.

118. La réussite de notre résistance nationale, notre peuple la dédie affectueusement à tous les peuples qui, de par le monde, luttent pour la liberté, la justice et la paix.

119. Dès le lendemain de la libération finale de notre pays, notre peuple et notre nation se sont engagés, comme un seul homme, avec foi et enthousiasme, dans une nouvelle bataille non moins importante. Il s'agit de la lutte pour une démocratie authentique et contre le sous-développement économique.

120. Aujourd'hui nous pouvons affirmer qu'une démocratie réellement populaire et une société nouvelle sont nées au Kampuchea; une société sans exploitation de l'homme par l'homme, sans disparité de fortune et sans autres plaies sociales.

121. En ce qui concerne l'édification nationale, tout notre peuple et toute notre nation, avec l'armée populaire de libération nationale à l'avant-garde, se sont mis au travail, dès le retour de la paix, pour relever de ses ruines notre pays que l'impérialisme américain et ses valets avaient voulu, à coup de bombes, de mitraillades, de napalm et autres armes chimiques, renvoyer au Moyen-Age. Parallèlement à la reconstruction nationale, ils se sont consacrés et se consacrent au développement économique ayant pour base l'agriculture, notre principale richesse.

122. Aujourd'hui, c'est-à-dire après cinq mois d'un travail intensif, les principales voies de communication, les ports, les aéroports, les chemins de fer sont de nouveau utilisables.

123. En ce qui concerne l'agriculture, sur laquelle se sont portés les plus gros de nos efforts, des résultats appréciables sont d'ores et déjà obtenus. Ces résultats sont dus à l'amélioration des méthodes de culture et à d'importants travaux d'irrigation — travaux commencés depuis plus de trois ou quatre ans déjà dans les zones anciennement libérées, et poursuivis systématiquement dans les zones nouvellement libérées. D'innombrables systèmes d'irrigation, comportant des digues, des barrages, des réservoirs d'eau, des canaux, des élévations et prolongements de talus, ont été réalisés par notre peuple et son armée, sous la bannière du Front uni national.

Ces systèmes d'irrigation ont visiblement et avantageusement transformé le paysage traditionnel de la campagne cambodgienne. Et notre grande satisfaction vient de ce que, maintenant, nous avons assez de céréales pour nourrir convenablement les sept millions et demi de Cambodgiens et Cambodgiennes peuplant actuellement le Kampuchea, et cela sans avoir besoin de solliciter des aides de l'extérieur. A la fin de 1976, le Kampuchea redeviendra sans aucun doute exportateur de céréales.

124. Sur le plan industriel, notre Front uni et notre gouvernement se sont attachés avant tout à réparer les usines endommagées par la guerre et à faire fonctionner de nouveau les industries ayant un étroit rapport avec l'agriculture — textiles, caoutchouc, etc. — et celles devant produire ce dont notre pays et notre peuple ont le plus pressant besoin — ciment, papier, huile, biens de consommation courante —. Par ailleurs, notre gouvernement est en train de concevoir un plan de développement et de modernisation de l'industrie nationale, laquelle s'appuiera sur l'agriculture et s'équippa en machines modernes, qui seront achetées avec l'argent que nos exportations agricoles nous auront fait gagner.

125. En effet, dans cette lutte contre le sous-développement, notre peuple et notre pays suivent et suivront la même règle d'or appliquée auparavant dans la lutte armée de libération nationale, à savoir : rester indépendant et compter sur soi-même.

126. Suivant une telle ligne politique en matière d'économie et d'édification nationales, le Kampuchea pense servir avec honneur, fidélité et efficacité, non seulement ses propres intérêts nationaux, mais aussi les idéaux du tiers monde qui est en train de lutter avec vaillance et détermination pour son indépendance économique et qui est bien conscient que son "décollage" économique ne se fera pas par des aides étrangères, mais en comptant sur ses propres forces.

127. La politique extérieure du Kampuchea indépendant a toujours été et sera toujours une politique de paix et d'amitié. Le Kampuchea réaffirme son dévouement total à la cause de la paix universelle et exprime son sincère désir de nouer des liens d'amitié avec tous les peuples, tous les pays, tous les Etats, tous les gouvernements épris de paix, de justice et de liberté et qui respectent et respecteront son indépendance, sa souveraineté, son intégrité territoriale, sa neutralité et son non-alignement.

128. Je viens de mentionner notre neutralité et notre non-alignement. Cela veut dire que le Kampuchea n'appartient et n'appartiendra à aucun bloc de puissances, ne noue et ne nouera aucune alliance militaire ou autre avec d'autres pays, ne s'intègre et ne s'intégrera pas dans une organisation ou groupe quelconque d'Etats ou de nations, exception faite, bien entendu, de l'Organisation des Nations Unies et du groupe des pays non alignés. Cela veut aussi dire que le Kampuchea ne permet et ne permettra à aucun pays d'établir des bases ou postes militaires ou autres sur son territoire ou dans ses eaux territoriales.

129. Le Kampuchea s'est déclaré officiellement neutre depuis 1954, lors de la Conférence de Genève sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine, et il a participé, en 1955, à la naissance du mouvement des pays non alignés.

130. Aujourd'hui le Kampuchea, libéré des griffes de l'impérialisme, est plus que jamais attaché au non-alignement. Notre choix du non-alignement est une constante de notre stratégie nationale et de notre politique extérieure, et non pas une option de circonstance. Pour nous, le non-alignement est, en effet, une garantie *sine qua non* de notre indépendance et de notre paix et aussi la meilleure contribution possible à la stabilité de la situation internationale et à la paix mondiale.

131. Le Kampuchea réaffirme, par conséquent, sa volonté inébranlable de rester toujours au sein de la grande famille des pays non alignés et de déployer tous ses efforts pour contribuer au succès des nobles entreprises de cette grande famille, laquelle s'agrandit et se renforce sans cesse au fil des ans, et singulièrement cette année.

132. Ayant souffert sous le joug du colonialisme et surtout sous celui de l'impérialisme, et connaissant bien les difficultés inhérentes à toute lutte de libération nationale, le Kampuchea se réjouit vivement et profondément de la victoire finale que, après une longue, très âpre et dure lutte, les peuples héroïques du Viet Nam, du Laos, de Guinée-Bissau, du Mozambique, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et des Comores, ont remportée respectivement sur l'impérialisme et sur le colonialisme. Le Kampuchea considère cette grande victoire comme la sienne propre et prie ces peuples frères d'agréer ses plus chaleureuses félicitations. Il salue avec joie l'entrée à l'ONU du Cap-Vert, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe et adresse à leurs représentants ses sincères compliments.

133. Le Kampuchea félicite aussi, bien cordialement, les peuples arabes, l'héroïque peuple palestinien en particulier, des succès qu'ils ont remportés dans leur juste lutte contre les Israéliens expansionnistes.

134. Le Kampuchea félicite également, de tout cœur, les peuples d'Afrique australe — Zimbabwe, Namibie, Azanie — des succès de leur juste lutte contre les racistes et leur intolérable oppression ou discrimination raciale.

135. Le Kampuchea félicite tout aussi chaleureusement les autres peuples anti-impérialistes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine des succès de leur lutte pour la sauvegarde de leur indépendance nationale, de leur souveraineté, de leurs libertés et des ressources naturelles de leurs pays respectifs.

136. Le Kampuchea pense que la paix mondiale restera précaire tant que des injustices criantes continueront de peser sur le sort de certains peuples et certains pays.

137. Le peuple palestinien et la Palestine se trouvent au premier rang de ces peuples et pays victimes. Les plus récentes résolutions de l'ONU concernant le problème palestinien sont bonnes, mais les Israéliens sionistes et les impérialistes américains ne cessent de manœuvrer pour empêcher une loyale et complète application de ces résolutions.

138. Aujourd'hui plus qu'hier encore, l'impérialisme américain inonde Israël des moyens de guerre les plus formidables et accorde au Gouvernement israélien de nouvelles aides se chiffrant à des centaines

de millions de dollars, l'encourageant ainsi, ouvertement, à boucher toutes les issues vers une solution: pourtant indispensable du problème palestinien.

139. Le Kampuchea estime que le peuple palestinien, un peuple possédant d'admirables vertus, un peuple hélas victime de la plus grande des injustices de l'histoire contemporaine, doit être établi dans tous ses droits sacrés et inaliénables, y compris les droits territoriaux.

140. Permettre que, sans fin, on foule aux pieds de tels droits, cela équivaut à dire aux autres petits peuples, en particulier ceux du tiers monde, que rien ne les protège plus contre la loi du plus fort et contre les forces d'injustice.

141. Le problème palestinien concerne donc tous les peuples du monde, les peuples du tiers monde tout particulièrement. C'est pourquoi le Kampuchea estime qu'il a le devoir de se solidariser totalement et indéfectivement avec le peuple palestinien dans sa juste lutte, et se permet d'exprimer le souhait qu'Israël ne soit pas considéré comme Etat membre de l'ONU tant qu'il ne voudra pas se conformer en tous points aux résolutions des Nations Unies concernant d'une part, les droits du peuple palestinien, et d'autre part, l'évacuation totale, inconditionnelle et immédiate des territoires arabes indûment occupés.

142. De même qu'il restera toujours aux côtés du peuple palestinien, le Kampuchea soutiendra toujours totalement la juste lutte des autres peuples et pays arabes, en particulier la lutte de libération des territoires arabes encore occupés par les forces israéliennes sionistes.

143. Le Kampuchea soutient sans réserve la juste lutte du grand peuple chinois pour le retour de Taïwan au sein de sa mère-patrie : la République populaire de Chine.

144. Le Kampuchea soutient sans réserve la lutte des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie, menée contre l'oppression et les autres injustices des racistes en Afrique du Sud, Rhodésie et Namibie.

145. Le Kampuchea soutient sans réserve la lutte et les efforts que les peuples et les gouvernements concernés mènent et déploient en vue d'accélérer la décolonisation du Sahara occidental dit espagnol et de la Somalie dite française.

146. Le Kampuchea soutient sans réserve la lutte du peuple cubain pour libérer la base de Guantánamo.

147. Le Kampuchea soutient sans réserve la lutte du peuple panaméen et la lutte du peuple portoricain pour démanteler les bases militaires étrangères établies indûment chez eux et parfaire leur souveraineté nationale.

148. Le Kampuchea soutient sans réserve les Etats d'Amérique latine qui ont décidé de fixer à 200 milles marins la limite de leurs eaux territoriales. Il soutient sans réserve la lutte des peuples d'Amérique latine menée pour la sauvegarde de leurs droits légitimes sur leurs ressources nationales.

149. Le Kampuchea soutient sans réserve la lutte des pays du tiers monde pour l'égalité et la justice dans les échanges économiques avec les pays développés et fortement industrialisés.

150. Permettez-moi d'aborder maintenant le problème coréen, un problème de haute importance.

151. Depuis plus de 20 ans déjà, l'impérialisme américain n'a pas cessé de maintenir la partie sud de la Corée et son infortunée population sous le joug intolérable de son néo-colonialisme, de son occupation militaire et du régime fantoche de Chung Hu Park, un régime antipopulaire, antinational, et surtout, extrêmement cruel et sanguinaire.

152. L'occupation militaire de la Corée du Sud est, à vrai dire, double, parce qu'elle s'effectue d'une part sous l'étiquette de l'ONU et, d'autre part, sous le couvert d'un traité d'assistance militaire, ou alliance, entre le Gouvernement de Washington et celui de Séoul.

153. Avec la grande majorité des autres Etats Membres de notre organisation, le Kampuchea souhaite ardemment que l'ONU cesse sans tarder de prêter son honorable nom à l'impérialisme dans son occupation militaire et néo-colonialiste de la Corée du Sud.

154. Quant au traité bilatéral d'assistance militaire ou d'alliance entre Washington et Séoul, le Kampuchea estime qu'il n'est pas digne de respect, car les deux partenaires signataires dudit traité ne sont pas égaux, le second ne représentant pas un Etat indépendant et souverain. En effet, le régime de M. Chung Hu Park n'est pas réellement un allié des Etats-Unis d'Amérique, mais une simple marionnette de l'impérialisme. Ce régime n'a aucune racine dans le peuple coréen. Comme le défunt régime de Lon Nol à Phnom-Penh et celui de Nguyen Van Thieu à Saigon, le régime de M. Chung Hu Park ne saurait survivre dans le soutien à bout de bras et la protection militaire des Etats-Unis d'Amérique.

155. Le Kampuchea estime, par conséquent, que notre organisation, pour rester fidèle à l'esprit de sa charte, a le devoir d'exiger que toutes les troupes étrangères évacuent totalement et sans délai la Corée du Sud afin que la population sud-coréenne recouvre sa liberté, la maîtrise de ses propres destinées et le droit d'entretenir des relations fraternelles avec la Corée du Nord, explorant librement avec celle-ci les voies et moyens devant mener sans heurt les deux parties de la Corée vers l'indispensable réunification nationale, une réunification pacifique, sans aucune participation étrangère à son processus.

156. La situation en Extrême-Orient reste explosive du fait de la menace militaire et même nucléaire que continue à faire peser sur cette importante partie du monde l'impérialisme américain, dont les principales bases d'agression se trouvent en Corée du Sud et dans quelques autres pays de la région.

157. En Corée du Sud, d'intenses préparatifs de guerre se sont fait remarquer et des unités des Etats-Unis ont fait des manœuvres avec déploiement d'armes nucléaires dites tactiques.

158. Pour mieux camoufler ses visées agressives, l'impérialisme fait répandre dans le monde le bruit que la République populaire démocratique de Corée prépare intensivement une "guerre d'agression et de conquête" contre la Corée du Sud.

159. Connaissant à fond la République populaire démocratique de Corée, que je visite plusieurs fois par an et que j'ai parcourue de long en large, je peux

affirmer qu'elle est bien loir de nourrir des idées agressives à l'encontre de qui ou de quoi que ce soit.

160. Certes, son organisation militaire est remarquable et puissante, mais la caractéristique essentielle de cette organisation est, à l'évidence, purement défensive.

161. Si la République populaire démocratique de Corée était belliciste, on ne s'expliquerait pas pourquoi son peuple et son gouvernement s'acharnent chaque jour à construire tant d'écoles, de crèches, de logements civils, de jardins publics, de centres culturels, de barrages d'irrigation et de nouvelles cités, dont l'urbanisme est exemplaire.

162. Par ailleurs, est-ce un crime, est-ce du bellicisme que de souhaiter ardemment la réunification de sa patrie ?

163. Le maréchal Kim Il Sung, au nom de la République populaire démocratique de Corée, dont il est le chef d'Etat, a proposé un plan, appelé "Orientation en cinq points", pour préparer raisonnablement et dans la concorde nationale entre Nord et Sud un terrain propice à la réunification indépendante et pacifique de la patrie coréenne.

164. Le Kampuchea estime que notre organisation a le devoir de soutenir chaleureusement ce plan en cinq points du président Kim Il Sung, aidant ainsi le peuple coréen à en finir avec la division anachronique de sa patrie injustement écartelée.

165. Quant au nouveau plan avancé par les Etats-Unis d'Amérique, qui proposent une réunion des parties signataires de l'Accord d'armistice de Corée pour explorer les moyens de préserver cet armistice après la dissolution du Commandement des Nations Unies⁷, le Kampuchea estime que ce plan va à l'encontre du principe du respect de la souveraineté du peuple coréen, lequel doit pouvoir jouir pleinement du droit d'autodétermination, sans aucune ingérence étrangère. Le Kampuchea ne saurait, par conséquent, soutenir un tel plan. Par contre, il soutient totalement la proposition raisonnable et juste de la République populaire démocratique de Corée de remplacer l'accord d'armistice par un traité de paix susceptible de réduire les tensions.

166. Qu'il me soit permis, avant de terminer ce discours, de vous dire combien le Kampuchea déplore l'injuste et inadmissible blocage, par les Etats-Unis d'Amérique, de l'entrée si méritée de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam, en qualité de Membres à part entière, au sein de l'Organisation des Nations Unies.

167. La présente Assemblée générale, à l'unanimité de ses membres — avec 7 abstentions seulement —, a appuyé chaleureusement la candidature de ces deux glorieuses Républiques. Et, tout récemment, le Conseil de sécurité a accueilli favorablement cette candidature, à l'unanimité de ses membres moins les Etats-Unis d'Amérique.

168. Le Kampuchea estime que le veto des Etats-Unis opposé à l'admission du Viet Nam à l'ONU relève d'une mesquinerie indigne de traditions d'équité et de fair play du grand peuple américain.

169. Quant à lier la question de l'entrée du "gouvernement" de Séoul à l'ONU à celle de l'admission du Viet Nam, cela est non seulement un non-sens, mais

encore un grave abus et une très dangereuse déviation du concept de l'utilisation du droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité, abus et déviation auxquels notre assemblée a le devoir de s'opposer.

170. C'est dans cet esprit que le Kampuchea prie notre assemblée de bien vouloir continuer à lutter vigoureusement pour abattre l'obstacle inique qui se dresse incongrûment devant le Viet Nam au seuil de l'Organisation des Nations Unies.

171. Arrivé à la conclusion de mon discours, permettez-moi de vous transmettre les chaleureux compliments et les amicales salutations du peuple du Kampuchea et de son gouvernement et de vous adresser mes sincères vœux de succès dans l'accomplissement de votre noble mission et dans les travaux de cette importante trentième session de notre assemblée générale.

172. Permettez-moi aussi de réaffirmer que le Kampuchea restera toujours fidèle à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et n'épargnera aucun effort pour aider notre organisation à atteindre ses objectifs, conformément à ses idéaux de justice, de paix, de liberté et de progrès.

173. Permettez-moi enfin de souligner que mon pays respecte et respectera toujours scrupuleusement l'indépendance nationale, la souveraineté, l'intégrité territoriale, ainsi que le système politique et social des pays et peuples voisins et des autres pays et autres peuples dans le monde.

174. Le Kampuchea ne s'ingère pas et ne s'ingérera jamais dans les affaires intérieures des autres pays.

175. Mais le Kampuchea se réserve le droit de se défendre par les armes, s'il est attaqué ou agressé. Bien entendu, il souhaite qu'une telle éventualité ne se présente pas devant lui, car il aspire profondément à vivre en paix et en amitié avec tous les pays, voisins ou lointains, et à coopérer avec eux dans divers domaines — dans le domaine économique en particulier —, sur un pied de parfaite égalité et sur la base des principes de respect mutuel et d'avantages réciproques. En particulier, le Kampuchea attache la plus haute importance au développement de son amitié et de sa coopération multiforme avec les pays voisins, avec les pays non alignés et avec les pays qui, depuis 1970-1971, ont accordé leur ferme et noble soutien à sa juste cause et à sa lutte de libération nationale.

176. Pour terminer, je prie M. Gaston Thorn d'agréer les très chaleureuses félicitations du Kampuchea pour son élection à la présidence de notre assemblée générale et je prie toutes les délégations des Etats Membres de notre organisation ici présentes de bien vouloir transmettre mes fervents vœux de bonheur et de prospérité à leurs peuples respectifs et mes cordiales salutations à leurs illustres chefs d'Etat et chefs de gouvernement, et agréer pour elles-mêmes mes meilleurs vœux de santé et succès, avec mes sincères remerciements pour leur aimable attention.

177. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier Son Altesse Royale, le chef d'Etat du Kampuchea, pour l'important discours qu'il vient de prononcer.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

178. M. AL-THANI (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous exprimer mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa trentième session, et je partage les félicitations et la reconnaissance qu'ont exprimées mes collègues pour vous, pour votre prédécesseur si compétent, notre frère Abdelaziz Bouteflika, et pour le Secrétaire général, M. Waldheim. Nous avons beaucoup d'estime pour tous ceux qui s'efforcent d'encourager le progrès de l'humanité vers un avenir meilleur où régneront la paix, la sécurité et la prospérité.

179. Je voudrais, au nom de l'Etat de Qatar, de son émir, de son gouvernement et de son peuple, souhaiter une chaleureuse bienvenue et présenter de très sincères félicitations aux Etats Membres qui se sont récemment joints à l'Organisation mondiale, prenant ainsi la place qui leur revient de droit. Nous nous félicitons des contributions qu'ils apporteront à la réalisation des idéaux élevés et des grandes aspirations de la communauté mondiale.

180. Nous venons à cette session pleins d'une ambition de parvenir à des résultats fructueux qu'attendent avec anxiété les peuples du monde. Nous avons l'espoir que l'esprit de détente et de conciliation régnera en tant que moyen pour résoudre les problèmes du monde. Cependant, si nous considérons avec objectivité ce qui s'est passé et ce qui se passe encore dans le monde, nous voyons qu'il y a une certaine incohérence et nous constatons qu'il y a une énorme différence entre la réalité et les espoirs. Alors que la Charte des Nations Unies confie à l'Organisation internationale la tâche de maintenir la paix et la sécurité mondiales et d'établir un monde dans lequel règnent paix et stabilité, nous voyons combien ces idéaux et ces espoirs sont éloignés de la réalité.

181. Partant de ce point, nous nous rendons compte que l'établissement de la paix mondiale implique des problèmes importants et nous percevons les dangers auxquels se heurtent la Charte et la détermination des peuples de parvenir à la sécurité, à la libération et à l'indépendance.

182. Il est évident que nous ne saurions parler de détente et de respect de la Charte des Nations Unies et du droit des peuples à l'autodétermination sans parler de ce qui se passe dans la région arabe qui — et cela découle inévitablement du fait qu'elle est soumise en permanence à l'agression sioniste — est menacée d'explosion, la sienne propre et celle de la paix mondiale. Cette agression, dans sa réalité et sa quintessence, est une agression contre la Charte des Nations Unies et un défi des résolutions de l'Organisation et entraîne l'anéantissement des espoirs mis en les Nations Unies.

183. Il n'est pas nécessaire que j'entre à nouveau dans tous les détails de la crise du Moyen-Orient, en particulier le problème palestinien, la question de Jérusalem et les droits légitimes du peuple palestinien. En dépit de toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies, le peuple arabe de Palestine continue

de vivre en étranger dans sa propre patrie, privé de tous ses droits.

184. Je voudrais louer les très grands efforts déployés par les pays arabes — efforts qui ont toujours été mentionnés dans toutes les conférences et déclarations arabes — et ceux déployés par les Etats amis et bien intentionnés, dans leur recherche conjointe d'une solution juste et permanente dans la région. Tous ces efforts étaient fondés sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

185. A cet égard, il est important de noter un fait qui restera toujours fondamental en dépit de toutes les tentatives faites pour l'obscurcir, à savoir que le problème de la Palestine, de son peuple, de sa terre et de son destin est le pivot et l'essence de la crise du Moyen-Orient. Tous les efforts faits pour régler cette crise sans une solution juste et permanente de la question palestinienne ne sont qu'une tentative de différer l'explosion plutôt que d'en éliminer les origines et les causes.

186. Le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Afin que ce rôle reste valable, les Nations Unies devront prendre les mesures nécessaires pour assurer qu'Israël sera obligé de respecter et d'appliquer les résolutions des Nations Unies demandant le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés et la restauration des droits légitimes du peuple palestinien. Ce peuple, que vous avez reconnu et admis dans cette organisation mondiale, représenté par l'OLP, est parmi nous, ici, sous le toit des Nations Unies, et cependant il est toujours victime d'extermination à l'intérieur et à l'extérieur des terres arabes occupées par Israël.

187. Il est tout à fait logique qu'Israël soit engagé à respecter les résolutions et principes des Nations Unies, car ceux-ci ont été approuvés par le monde entier. Si Israël ne réagit pas comme il convient, il est tout aussi logique que les Nations Unies assument leurs responsabilités, telles que les prévoit la Charte, en adoptant les sanctions diplomatiques et économiques contre Israël pour son intransigeance et son arrogance.

188. Le danger sans cesse croissant d'un affrontement militaire au Moyen-Orient exige que la situation soit traitée de façon décisive. Ce fait a poussé l'Etat de Qatar à appuyer la résolution de l'Assemblée générale, adoptée à la vingt-neuvième session, relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [*résolution 3263 (XXIX)*], résolution qu'Israël est toujours déterminé à ignorer, négliger et défier.

189. Depuis le début, le Qatar a également appuyé la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, déclaration qui n'est pas moins importante pour nous que notre désir déclaré de préserver la sécurité de la région du golfe.

190. J'aimerais souligner ici le profond intérêt que porte mon gouvernement à la question de sécurité du golfe. A cet égard, mon gouvernement ne fait pas exception parmi les autres Etats du golfe qui sont nos voisins. La cause en est les conséquences directes de ce problème sur la paix et le développement dans le présent et le futur, tant sur le plan régional qu'international.

191. Nous espérons que les propositions touchant le Moyen-Orient, l'océan Indien et les régions du golfe seront considérées par tous ceux qui sont ici avec la plus grande compréhension et le plus grand respect, compréhension et respect que nous aimerions voir prévaloir dans toutes les discussions des problèmes des matières premières et du développement et de l'établissement d'un nouvel ordre économique et social dans le monde, fondé sur le respect rigoureux des principes de la justice et de l'égalité souveraine de tous les Etats et du droit de chaque Etat à la souveraineté totale et permanente sur ses ressources naturelles, dans le cadre d'une coopération internationale étroite et véritable.

192. Etant donné sa foi en l'efficacité et les avantages de la coopération internationale pour instaurer un monde meilleur, le Qatar s'efforce, sous la direction de son chef, de construire son propre potentiel, prenant part ainsi au processus de développement réalisé conjointement avec d'autres Etats arabes frères. En même temps, le Qatar participe aux activités du développement en Asie et en Afrique, réaffirmant ainsi sa foi profonde et sincère en la valeur de la coopération entre tous les pays du monde dans l'intérêt du développement et du progrès, de façon à aider les pays moins avancés, et surtout ceux qui souffrent de conditions économiques particulièrement difficiles.

193. Le Qatar souhaite vivement aussi consolider ses relations avec les pays du tiers monde, surtout en Afrique, pour prendre sa part de leurs difficultés et pour appuyer les peuples africains qui luttent pour la liberté et l'indépendance, afin qu'ils puissent réaliser leurs aspirations à la dignité humaine et à la liberté.

194. Nous sommes heureux de voir que les Nations Unies se préoccupent des plans et des projets des nations en développement, et en même temps nous sentons notre responsabilité internationale engagée. Navré que tant d'êtres humains soient encore victimes de la maladie, de la faim et de l'analphabétisme, le Qatar estime que tous les Etats, et surtout les Etats développés, ont envers eux une obligation culturelle et humanitaire. Les pays industrialisés n'ont pas encore rempli les engagements minimums qu'ils avaient pris et le Qatar espère qu'il n'y aura plus ni retard ni négligence à cet égard.

195. Le Qatar espère aussi que les grandes puissances et les pays développés redoubleront d'efforts pour arrêter la vague de l'inflation et la hausse des prix des produits industrialisés et des produits alimentaires. Certains blâment peut-être les pays producteurs de pétrole d'être à l'origine de cette inflation. Toutefois, nous pourrions leur poser cette question importante : l'inflation n'existait-elle pas avant la hausse du prix du pétrole ?

196. Mon gouvernement espère que le dialogue entre les pays producteurs et consommateurs de pétrole et les nations en développement permettra d'aboutir à une entente et à un accord sur des questions comme celles des matières premières, de l'énergie et du développement, de façon que le monde entier puisse adopter un nouvel ordre économique où les intérêts de chacun soient respectés et où les difficultés, à l'avenir, seront résolues objectivement et concrètement grâce à la coopération internationale.

197. Plusieurs conférences internationales ont eu lieu sous l'égide des Nations Unies à propos du développement et de l'alimentation. Elles sont très importantes pour nous et nous attachons un intérêt spécial au succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui, nous l'espérons, donnera lieu à de nouvelles dispositions de règles internationales plus en rapport avec l'esprit de notre temps, maintenant que les pays en développement constituent la majorité de la population du monde.

198. A chaque session de l'Assemblée générale, nous nous trouvons tous être le centre de l'attention du monde, qui attend de nos délibérations des réalisations importantes. Nous ne devons pas seulement prendre des décisions, nous devons aussi les traduire en action, dans l'intérêt de la liberté, de la prospérité et de la dignité de l'humanité.

M. Waldron-Ramsey (Barbade), vice-président, prend la présidence.

199. M. VALENCIA RODRÍGUEZ (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je vous demanderai de bien vouloir transmettre au Président de l'Assemblée, M. Gaston Thorn, les hommages du Gouvernement de l'Equateur et ses félicitations sincères à propos de son élection si méritée à la présidence de cette session de l'Assemblée générale.

200. Je voudrais également féliciter le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Bouteflika, qui, avec une efficacité exemplaire, a présidé la vingtième session et la septième session extraordinaire.

201. Ma délégation souhaite la bienvenue aux pays qui viennent d'être admis aux Nations Unies, la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique; en outre, je félicite le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui a accédé à l'indépendance et fera bientôt partie de notre organisation.

202. A cette occasion, l'Equateur tient à répéter une fois de plus qu'il appuie le principe de l'universalité des Nations Unies, dont la stricte application permettra à l'Organisation de s'acquitter de ses hautes fonctions.

203. Les Nations Unies ont maintenant 30 ans. Mon gouvernement croit que c'est là une occasion propice pour un sérieux examen de conscience sur ce que l'Organisation doit être. Mais cet examen serait incomplet si, en même temps, les Etats qui la composent ne se proposaient pas de rectifier les erreurs du passé.

204. Au cours de leurs premières 30 années, les Nations Unies se sont transformées d'une association de 51 nations étroitement liées par les circonstances de la seconde guerre mondiale en une organisation qui, cette année, compte 141 Membres. Au cours de cette période, la portée et l'ordre de grandeur des activités de l'Organisation ont énormément changé, reflétant ainsi les circonstances mouvantes de notre temps et les intérêts et préoccupations des Membres qui la composent. L'augmentation excessive de la population et l'apparition d'un groupe de nations en développement indépendantes ont créé une nouvelle structure géopolitique. Ainsi, la base du pouvoir politique et économique, dans l'ensemble mondial, a changé d'une façon que l'on ne pouvait prévoir à San Francisco.

205. Après ces 30 années d'efforts et d'avatars, il demeure deux grandes inconnues pour l'avenir. Le Secrétaire général a sagement énoncé ces deux grandes préoccupations : les nations souveraines de notre monde interdépendant peuvent-elles, dans les circonstances nouvelles que nous traversons, parvenir à un consensus suffisant et obtenir la volonté collective nécessaire pour mettre en pratique de façon réelle et durable l'idée originale des Nations Unies comme instrument efficace pour le maintien de la paix ? Peuvent-elles développer la capacité de l'Organisation de traiter des problèmes mondiaux qui se posent maintenant à toutes les nations et qui, de toute évidence, ne peuvent être résolus isolément ni par une nation ni par un groupe de nations ? Il est indubitable — comme le fait observer le Secrétaire général — que l'avenir des Nations Unies et de l'humanité même dépend de la réponse que l'on donnera à ces deux questions.

206. La valeur des Nations Unies en tant qu'instance mondiale où tous les peuples peuvent se faire entendre est inestimable. Cela même donne une plus grande pertinence à l'Organisation, étant donné les questions complexes et cruciales de l'heure actuelle où, en même temps que les problèmes de paix et de sécurité internationales, les problèmes économiques mondiaux occupent une place de choix. Cependant, parallèlement à la précision des idées, l'Organisation doit jouer un rôle plus actif dans la recherche de la paix. Certes, nous sommes heureux de voir des pays en conflit négocier, dialoguer et trouver une voie permettant de mettre fin à la lutte armée et aux hostilités, soit par arrangement direct entre les parties, soit par la médiation d'autres puissances. Mais un regain de vigueur des Nations Unies se produirait si tous les problèmes qui se posent aux peuples étaient canalisés et résolus au moyen de l'Organisation. Celle-ci doit jouer un rôle prépondérant dans la solution de tous les conflits où sont en jeu non seulement les valeurs de la paix, mais également les valeurs délicates nées de l'interdépendance. Renforcer le régime juridique de l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de s'acquitter de sa fonction de maintien de la paix et de la sécurité internationales a toujours été l'objectif du Gouvernement équatorien. Par conséquent, les aspirations à l'hégémonie de certaines puissances, fortes de leur pouvoir réel ou du nombre de leurs adhérents, ne pourront jamais être justifiées au sein de l'Organisation.

207. Il y a une aspiration qui surgit du plus profond des sentiments des nations : l'aspiration à la paix. Parfois, nous ne savons pas très bien ce que nous voulons, mais nous savons certainement ce que nous ne voulons pas : nous ne voulons pas la guerre; aucune forme de guerre : ni préventive, ni locale, ni nucléaire. L'humanité d'aujourd'hui, spectatrice et protagoniste d'une civilisation technique dotée des mêmes possibilités de détruire que de sauver l'homme, doit chercher le chemin de la paix — paix fondée essentiellement sur le droit et la justice —, base nécessaire pour libérer les collectivités de la misère, de la maladie et de l'ignorance.

208. Au cours de cette année, le monde a été témoin d'une série d'événements importants dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

209. La fin de la cruelle guerre d'Indochine nous fait pousser un soupir de soulagement et paraît avoir ouvert une période de calme relatif, bien que les tensions et les conflits subsistent dans d'autres régions. L'Equateur est certain que cette période pourra être utilisée pour étudier la possibilité de revitaliser, de façon adaptée aux réalités de notre temps, le concept de sécurité et de responsabilité collectives du maintien de la paix. Il ne fait pas de doute que l'on peut y parvenir avec l'admission à l'Organisation des Nations Unies des deux Etats du Viet Nam, ce qui confirmerait la prise de position presque unanime de l'Assemblée générale.

210. A propos de la situation au Moyen-Orient, ma délégation tient à exprimer sa satisfaction à l'égard du récent accord conclu entre l'Egypte et Israël, qui représente un pas important dans les efforts déployés pour la solution de ce problème. De longues années d'affrontement qui, en deux occasions récentes, ont abouti à un état de guerre entre les pays de la région, ont plongé le monde dans une situation de crainte et d'alarme, qui n'a rien apporté de positif à la politique de détente et au règlement par l'entente pacifique.

211. En l'occurrence, le Gouvernement équatorien juge nécessaire que tous les peuples de la région, avec lesquels ma patrie entretient de sincères relations d'amitié, parviennent à un accord définitif pour pouvoir vivre en paix.

212. L'Equateur tient à réaffirmer sa position : il rejette et condamne les conquêtes territoriales par la force, n'admet pas que l'occupation de territoires puisse servir pour intimider l'adversaire ou exiger des négociations, ni pour en refuser la reddition tant qu'un accord n'a pas été signé. Il reconnaît le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance nationales. Mais il considère, en même temps, que l'Etat d'Israël, créé précisément par les Nations Unies, a le droit d'exister. Mon gouvernement espère que les parties à ce conflit pourront trouver la voie d'une paix juste et durable dans le cadre de frontières sûres, reconnues et garanties. Ainsi, tous les peuples de cette grande région pourront apporter au monde entier leur grande contribution.

213. Mon gouvernement se préoccupe également de la situation en Corée, région affectée depuis longtemps par l'insécurité et l'instabilité. Il croit qu'aucun effort ne doit être épargné pour promouvoir le rapprochement et la négociation, franche et cordiale, entre les parties intéressées, sans ingérence extérieure, afin de parvenir à un accord satisfaisant pour tout le peuple coréen du nord et du sud. Cela peut s'obtenir par un climat international de confiance et de compréhension mutuelles, domaine où les Nations Unies peuvent jouer un rôle prépondérant, en évitant que les grandes puissances n'imposent des solutions unilatérales. Ce climat pourra être réalisé par l'abandon réciproque de positions inflexibles, par la conciliation et l'entente, mais jamais par la confrontation. Ne répétons pas maintenant les erreurs de la guerre froide.

214. A Chypre existe l'impérieuse nécessité de parvenir à un accord concerté. La force des Nations Unies pour le maintien de la paix joue un rôle indispensable en veillant à la tranquillité et en réalisant des tâches humanitaires dans cette région alors que l'on essaie de parvenir à un accord. Nous espérons que les

négociations, que les deux communautés organisent sous les auspices du Secrétaire général, permettront de jeter les bases d'un accord tendant à ce que tous les habitants de Chypre vivent ensemble dans la paix. Il ne peut pas y avoir de doute sur les difficultés et la complexité du problème, ni sur la sincérité avec laquelle les dirigeants des deux communautés cherchent à le résoudre pour assurer un avenir de paix et de progrès pour le peuple chypriote. L'Equateur espère, à cet égard, que l'on respectera strictement la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale.

215. Au cours de ces derniers mois, des événements encourageants se sont produits dans le processus de décolonisation de l'Afrique. A l'exception de l'Angola, tous les anciens territoires coloniaux portugais de ce continent ont accédé à l'indépendance par un transfert pacifique du pouvoir, conformément aux accords conclus entre les mouvements de libération intéressés et le Gouvernement portugais.

216. Cependant, nous constatons avec angoisse qu'il n'en a pas été de même pour l'Angola, dont la transition à l'indépendance n'a pas été pacifique et a été marquée par des dissensions internes et des effusions de sang. Les accords d'Alvor entre le Gouvernement portugais et les trois mouvements de libération ont été vidés de leur sens par une ingérence extérieure non justifiée, ingérence qui doit cesser afin de permettre aux Angolais de trouver eux-mêmes le chemin vers leur propre destin.

217. Le refus du régime minoritaire illégal en Rhodésie d'accepter un gouvernement majoritaire a empêché la réalisation des aspirations légitimes du peuple du Zimbabwe. Cette situation a déçu les espoirs de mon peuple ainsi que des peuples d'autres Etats Membres des Nations Unies qui souhaitent qu'une solution juste et pacifique de ce problème intervienne aussi vite que possible au bénéfice des habitants authentiques du Territoire. Il est important que l'on continue à déployer des efforts en vue de convoquer une conférence constitutionnelle pouvant déboucher sur une transition négociée et pacifique vers un gouvernement de la majorité.

218. L'Equateur a toujours appuyé les aspirations du peuple des Comores à l'autodétermination et à l'indépendance, et a affirmé l'unité et l'intégrité du Territoire. Il appuie la Déclaration politique de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue récemment à Lima, en ce qui concerne les Comores [voir A/10217 et Corr.1, annexe, par. 41] et espère que les résultats du référendum qui a eu lieu il y a peu de temps dans certaines des îles de l'archipel — vote en majorité favorable à l'indépendance — seront appliqués.

219. Mon gouvernement a suivi avec une vive satisfaction les travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki, et la signature de son Acte final. Nous considérons qu'il s'agit là d'un pas décisif vers une compréhension accentuée et d'une coopération véritable entre les Etats signataires, car l'une des bases fondamentales de l'Acte final est la réitération du principe consacré par la Charte concernant la condamnation de tout recours à la force. Avec la signature de cet acte, une ère nouvelle s'ouvre en Europe : celle de la compréhension et de la coopération. La détente s'accroît et les étapes de méfiance et même de violence sont maintenant dépassées.

220. Parmi les problèmes qui préoccupent directement aujourd'hui le continent américain se trouve celui du canal de Panama. Ma délégation espère sincèrement que les négociations entre les Etats-Unis d'Amérique et le Panama conduiront bientôt à une juste solution. L'Equateur réitère une fois encore sa position claire et définie sur cette question. Il apporte son ferme appui à la République sœur du Panama dans ses aspirations légitimes tendant à recouvrer sa souveraineté totale et le plein exercice de sa juridiction sur ce que l'on appelle la zone du canal de Panama, et à obtenir le contrôle exclusif du canal.

221. Le désarmement et la réglementation des armes constituent un des objectifs essentiels des Nations Unies. C'est là en effet un impératif pour la survie organisée de notre planète. Les raisons immédiates qui justifient le désarmement sont encore plus urgentes en cette année marquant le trentième anniversaire des Nations Unies et dans la perspective de la pression de l'ère nucléaire. Malgré la conclusion de différents accords dans le sens de la limitation et du contrôle des armes, il n'a pas été possible à ce jour d'arrêter ou même de limiter la course aux armements, tant nucléaires que classiques. Le danger d'une prolifération nucléaire non seulement persiste, mais s'accroît; les essais nucléaires se poursuivent; les armes sont de plus en plus complexes et mortelles et la course permanente en matière de technologie des armes débouche sur des perspectives de plus en plus terrifiantes.

222. La première Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Genève du 5 au 30 mai 1975, a mis en relief les difficultés qu'il y a à concilier les politiques des Etats dotés d'armes nucléaires et de ceux qui n'en possèdent pas. Nous sommes heureux que de nouveaux Etats soient devenus parties à ce traité, qui compte maintenant plus de 90 signataires. Ma délégation saisit cette occasion pour lancer un appel à la Conférence du Comité du désarmement pour que, en priorité, elle continue ses négociations afin d'arriver à un accord aussi rapide que possible sur les mesures efficaces en vue de l'interdiction de l'accroissement, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction. Nous lançons également un appel pour la cessation des essais nucléaires dans l'intérêt suprême de l'humanité, et en tant que pas important vers le contrôle de la prolifération des armes nucléaires et pour rassurer une humanité inquiète quant aux conséquences préjudiciables de la radioactivité pour la santé des générations actuelles et futures. Nous lançons un appel particulier à l'Union soviétique pour qu'elle souscrive au Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco). Nous enregistrons avec satisfaction que ce traité, qui est entré en vigueur pour le Royaume-Uni et les Etats-Unis, respectivement en 1969 et 1971, est également entré en vigueur l'année dernière pour la France et la République populaire de Chine. L'Equateur formule cette demande, convaincu que la coopération entre les Etats dotés d'armes nucléaires est indispensable pour la plus grande efficacité de tout traité établissant une zone dénucléarisée et que cette coopération doit se traduire par des engagements entérinés par un instrument international, c'est-à-dire juridiquement valable.

223. Ma délégation pense que les Nations Unies devraient parler franchement et ouvertement chaque fois que les droits de l'homme sont violés, chaque fois que des actes de génocide sont perpétrés, chaque fois qu'il y a des tortures ou des sacrifices inutiles de vies humaines, chaque fois que des personnes sont déplacées, chaque fois qu'on tente d'installer un nouveau voile de silence et d'oppression. Les droits de l'homme, comme les éléments de la justice, sont indivisibles. Toute violation des droits de l'homme doit être condamnée. Par l'intermédiaire de notre organisation, les gouvernements et les peuples doivent unir leurs efforts pour surmonter cette situation inacceptable. Le Gouvernement de l'Equateur, en fait, attache une égale importance au devoir qui consiste à respecter et à protéger les droits de l'homme et aux autres principes et institutions régissant les relations internationales.

224. Toute forme de discrimination raciale est véritablement contraire au plus fondamental des droits de l'homme. Il est anachronique qu'en cette fin du xx^e siècle, alors que le monde s'évertue à élever le niveau de vie, on persiste encore à faire des distinctions entre les êtres humains. Ceci doit répugner à la conscience de l'humanité. Mon gouvernement appuiera toujours efficacement toute mesure prise par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour mettre un terme à ce dangereux état de choses, chaque fois que de tels actes sont commis ou menacent d'être commis. S'inspirant de ces principes, l'Equateur a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII), annexe].

225. L'un des problèmes les plus sérieux en Afrique du Sud est le maintien de la politique d'*apartheid*, politique en contradiction directe avec les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les objectifs des Nations Unies. La communauté mondiale, et les Nations Unies en particulier, ont l'obligation de poursuivre sans relâche leurs efforts pour convaincre le Gouvernement de l'Afrique du Sud d'abandonner cette politique honteuse.

226. Mon gouvernement estime que, alors que l'on célèbre le trentième anniversaire de la Charte, il est souhaitable d'y introduire certaines réformes qui, soigneusement étudiées, pourraient être considérées comme nécessaires et utiles. Toute institution est susceptible d'être améliorée. La situation politique qui régnait en 1945 n'existe plus; par conséquent, la Charte, comme toute autre entreprise humaine, doit également être modifiée pour tenir davantage compte des conditions actuelles, pour qu'elle soit plus efficace et qu'elle reflète mieux les aspirations de tous les peuples, en particulier de ceux qui, en 1945, n'avaient pu faire entendre leurs voix ni émettre un vote lors de l'élaboration de cet instrument. Bien entendu, les amendements ou changements qui pourront être apportés doivent viser au renforcement institutionnel ou politique de l'Organisation. Ils seront justifiés s'ils renforcent véritablement l'Organisation des Nations Unies sur le plan moral et s'ils offrent des garanties plus grandes de paix et de tranquillité pour les peuples du monde. Par conséquent, ma délégation apportera son appui à toute initiative concrète et réaliste dans le contexte du respect des principes et objectifs qui sont à la base de notre organisation.

227. L'Equateur a apporté une contribution efficace aux efforts internationaux tendant à promouvoir un ordre juridique juste dans les mers et océans de notre planète. Mon pays a été l'un des pionniers dans le développement du nouveau droit de la mer et nous n'avons jamais perdu de vue le besoin de renforcer la paix internationale pour protéger notre propre sécurité, préserver et utiliser le mieux possible les ressources naturelles de la mer pour le bien-être permanent de nos populations. C'est pour ces raisons que nous notons avec une grande satisfaction que, grâce à cette lutte et aux efforts déployés par les Etats du Pacifique Sud et d'autres pays voisins, nous ne pouvons plus parler du droit de la mer sans nous référer à la distance maximum de 200 milles, qui a acquis une importance universelle.

228. Le nouveau droit de la mer doit être constitué par un équilibre adéquat entre les droits d'un Etat côtier — droits auxquels il ne peut renoncer — et les véritables intérêts de la communauté internationale. La souveraineté exercée jusqu'à une distance de 200 milles ne peut pas être considérée comme arbitraire et illimitée et l'intérêt général ne peut pas servir à cacher les prétentions d'hégémonie de certaines puissances habituées à utiliser la mer comme elles l'entendent. Il faut rechercher une meilleure compréhension et un meilleur équilibre entre les intérêts pacifiques de toutes les nations et la souveraineté.

229. La coopération internationale est plus nécessaire que jamais dans un monde dans lequel l'interdépendance devient chaque jour plus évidente. Les mesures de conservation des ressources renouvelables, la prévention et l'élimination de la pollution, la recherche scientifique, sont des chapitres du droit de la mer pour lesquels des solutions devront donner davantage de place à la coopération internationale.

230. Nous constatons cependant que certains pays continuent d'adopter une attitude qui s'inspire du seul but de maintenir le système d'exploitation qui, sous couvert de la prétendue liberté des mers, ne favorise que certaines grandes puissances maritimes. Une fois que ces pays ont dû faire face à la réaction de la majorité des pays en développement, ils ont reconnu le besoin d'introduire certains changements dans le droit de la mer, bien qu'en même temps ils aient recouru à des manœuvres dont le but fondamental est d'enlever tout sens pratique à l'acceptation des tendances juridiques actuelles. Par conséquent, les pays en développement ont soutenu à juste titre que la reconnaissance de la juridiction des Etats côtiers sur une zone de 200 milles ne doit pas être vidée de son contenu spécifique, mais doit au contraire constituer une garantie efficace pour l'établissement d'un système de conservation et d'utilisation des ressources de la mer, surtout pour le bénéfice de leurs propres peuples.

231. L'expérience de mon pays dans ce domaine l'a conduit à la conviction que la seule garantie efficace que ses droits seront respectés est la proclamation de sa propre souveraineté et juridiction sur une distance de 200 milles. Dans nos eaux territoriales, depuis près de 25 ans, on est témoin d'une coexistence pacifique et harmonieuse entre les droits nationaux et le respect des intérêts de la communauté des nations.

232. Les autres aspects fondamentaux qui doivent être élucidés à la prochaine étape de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ont

trait aux fonds des mers et des océans au-delà de la limite de la juridiction nationale. Il ne peut y avoir de régime valable pour le fond des mers et des océans, qui a été déclaré patrimoine commun de l'humanité, à moins qu'un mécanisme administratif international bénéfique à toutes les nations ne soit établi. Le moratoire déclaré par l'Assemblée générale et ratifié par la Conférence, et dont le but est d'éviter que les pays économiquement et techniquement capables commencent à exploiter arbitrairement les ressources du fond de la mer pour leur intérêt égoïste et exclusif, reste valable. La technologie ne donne pas droit à la domination; ce n'est qu'un instrument pour le progrès commun de tous, et les Etats qui la possèdent doivent la partager s'ils sont vraiment orientés vers l'édification de la paix. L'Equateur réaffirme le besoin impératif de maintenir et d'appliquer le moratoire.

233. Si la Conférence sur le droit de la mer oriente ses travaux sur la base de la bonne foi, du réalisme et de la pondération, nous pouvons être certains qu'elle sera couronnée de succès. Mon pays y contribuera de son mieux.

234. Lorsque l'on parle de développement économique, on répète souvent qu'il doit se référer non seulement à la structure d'un service public et social permettant à l'être humain de jouir du bien-être matériel, mais qu'il doit encore lui assurer un moyen par lequel il puisse se réaliser en tant qu'individu, membre de la société, protégé par les libertés fondamentales. Dans le monde actuel, sujet aux interrelations les plus urgentes dans tous les ordres de l'activité humaine, et en particulier sur le plan économique, cet objectif tellement souhaité ne pourra être atteint que par une coopération internationale efficace.

235. La Stratégie internationale du développement tient compte de ces buts énoncés dans la résolution relative à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. Cependant, l'examen et l'évaluation des résultats réalisés jusqu'à présent par l'application de la Stratégie préoccupent particulièrement le Gouvernement équatorien. Ces résultats confirment une fois encore les faibles progrès, voire la stagnation, du processus de développement intégral des pays du tiers monde, car on n'a même pas atteint les objectifs initialement prévus pour la Stratégie. Si les pays en développement ont atteint un avancement partiel dans les indicateurs économiques isolés, cela est dû exclusivement à l'effort national et non pas à l'action de la communauté internationale en faveur des pays les plus démunis.

236. Conformément à sa politique, l'Equateur affirme le principe relatif à la souveraineté totale et absolue de l'Etat sur ses ressources naturelles. Cela constitue un droit inaliénable reconnu par la communauté internationale, duquel dérive le droit des pays en développement possédant ces ressources de se livrer à leur exploration, leur exploitation, leur industrialisation et leur commercialisation dans le sens de leurs propres intérêts.

237. D'autre part, l'Equateur, de même que d'autres pays en développement, en sauvegardant son patrimoine, considère que l'interdépendance dans ce domaine doit partir nécessairement de la satisfaction de ses propres besoins ainsi que des termes de la commercialisation et de l'industrialisation compatibles

avec les nécessités du développement intégral de son peuple.

238. La participation des pays en développement au commerce mondial s'affaiblit de jour en jour, avec une détérioration progressive due particulièrement aux barrières imposées par les pays développés. Les pays en développement sont conscients de leurs limites en ce qui concerne la faible diversification de leurs produits d'exportation constitués essentiellement par des produits de base. Cette situation nous pousse à observer avec angoisse que non seulement nos produits connaissent une détérioration constante des prix face à la hausse continue des produits intermédiaires et d'équipement des pays industrialisés, mais qu'en outre les exportations des pays en développement sont soumises à des politiques de discrimination et de coercition qui annulent ou limitent la participation du tiers monde au commerce international. Parmi ces politiques, il faut relever la loi du commerce extérieur des Etats-Unis, en vertu de laquelle mon pays est victime de mesures de discrimination parce qu'il défend ses ressources naturelles. Voilà pourquoi l'Equateur a toujours déclaré que l'on ne peut maintenir des dialogues sous la pression d'une menace ou de mesure de ce genre.

239. L'Equateur estime qu'une des solutions effectives permettant d'éliminer le déséquilibre actuel des balances de paiement de certains pays en développement pourrait se trouver dans la volonté des pays développés d'adopter une politique juste et équilibrée des prix des biens qu'ils exportent vers les pays en développement, par rapport aux prix des produits de base exportés par les pays du tiers monde; il est urgent d'assurer des marchés stables aux produits des pays en développement, de réduire les barrières douanières et non douanières et d'éliminer réellement les pratiques commerciales restrictives.

240. La participation effective des pays en développement à la gestion des affaires monétaires internationales n'a été que nominale jusqu'à présent. D'autre part nos pays — acculés par les nécessités financières dues à leurs manques de ressources — ont un urgent besoin d'une plus grande et plus directe participation aux excédents financiers, ainsi qu'aux droits de tirage spéciaux administrés par le Fonds monétaire international, participation qui ne doit pas être proportionnelle à leurs apports respectifs, mais aux nécessités du développement économique et du progrès social de nos peuples.

241. Dans un rapport de la Banque mondiale publié récemment, il est affirmé, entre autres, que derrière les froides statistiques se cache la cruelle réalité de l'augmentation de la faim et de la misère dans le monde. Ceci révèle la gravité indéniable des problèmes socio-économiques sous-jacents, caractérisés par la répartition inégale du revenu, le degré excessif du chômage, la proportion élevée de mortalité infantile, la faible alphabétisation et en général, la mauvaise santé. Tous ces facteurs, malheureusement, sont presque le dénominateur commun des peuples du tiers monde, et en particulier du continent américain. En conséquence, la coopération et l'aide réciproque au niveau international pour parvenir à une diminution de la gravité de ces symptômes sont des tâches qui appellent l'action de la communauté internationale et, notamment, un changement d'attitude des pays développés.

242. Il est indubitable que nous ne pouvons pas appliquer aujourd'hui les procédures qui relevaient des structures du passé. L'évolution du monde présente de nouvelles perspectives. Il serait erroné d'espérer que la croissance de l'épargne nationale et du capital privé puisse à elle seule donner l'élan au processus d'industrialisation essentiel pour parvenir à une amélioration des balances de paiement et pour progresser; ce serait retarder la solution des problèmes sociaux et maintenir une menace permanente de perturbation internes. Par conséquent, il est recommandé d'adopter une nouvelle philosophie sociale permettant à nos collectivités de sortir du retard qui les affaiblit. L'Equateur estime indispensable que la communauté internationale et les pays pris individuellement activent le processus pour l'établissement du nouvel ordre économique international qui conduise au développement, en tenant compte des nécessités du moment et de celles prévisibles pour l'avenir. La Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], ainsi que les résultats de la septième session extraordinaire doivent constituer des mécanismes essentiels pour la mise en marche de ce processus.

243. M. CARVAJAL (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Chili se présente à cette trentième session de l'Assemblée générale mû par le même esprit de coopération qui inspire tous les actes de sa politique internationale. Sa plus grande inspiration est le renforcement des liens d'amitié avec tous les Etats sous les seules conditions de non-ingérence dans les affaires internes ou externes et du maintien du respect et de la considération réciproque. Son désir le plus intime est de travailler au progrès économique et social et à l'établissement de conditions permettant la paix et la sécurité internationales.

244. Le Chili, qui fut un des pays fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, qui collabora très activement à la rédaction du document qui lui a donné vie à San Francisco réitère aujourd'hui sa ferme adhésion aux principes et objectifs de l'Organisation et à chacune des dispositions de la Charte. Il y voit encore la principale garantie du maintien de la paix et de la sécurité dans un monde désorienté dans lequel, face à des progrès techniques et extraordinaires, la pauvreté, la faim et le retard acquièrent plus de relief; dans un monde où, face aux déclarations pacifistes des grandes puissances, sont accumulées les armes capables de détruire l'humanité entière en quelques minutes. Cette époque d'énormes contradictions offre, comme l'a dit un grand homme d'Etat américain, une occasion sans précédent et des risques sans pareils.

245. Sous le couvert d'une détente apparente, ce que l'on appelle le social-impérialisme continue d'exploiter la menace d'une guerre nucléaire pour obtenir des concessions des puissances éprises de paix et continue d'appuyer les mouvements subversifs et la violence terroriste pour intimider les nations de faible ou moyenne dimension.

246. Nous ne nous opposons certes pas aux objectifs de ce que l'on appelle la détente internationale, mais nous craignons beaucoup que, sous la forme qu'elle a prise, elle ne puisse être qu'un narcotique, un analgésique cachant aux peuples la véritable réalité que nous vivons.

247. Personne ne doit donc s'étonner si des pays comme le Chili cherchent jalousement à donner aux organisations régionales une plus grande efficacité et renouvellent leurs traités d'assistance réciproque, comme viennent de le faire les Etats américains, il y a trois mois, à San José de Costa Rica.

248. Nous sommes également inquiets de constater la croissante politisation de l'Assemblée générale, organe qui n'a pas été créé comme forum de confrontations idéologiques, mais au contraire pour servir d'instrument maximum de coopération internationale.

249. En toute sincérité, j'exprime mon inquiétude de voir ces tendances dangereuses qui peuvent compromettre l'avenir de l'Organisation. Les pays petits, mais fiers et souverains, comme l'est le Chili, ont mis toute leur foi et leur confiance dans l'Organisation. Nous devons veiller soigneusement à ne pas les décevoir. C'est aux Etats Membres, à qui je lance un appel, qu'il appartient de rendre à l'Organisation mondiale le véritable rôle que lui confèrent ses principes, ses objectifs et les mécanismes créés dans ce but.

250. Je vais maintenant parler de certaines des questions spécifiques figurant à l'ordre du jour de la session actuelle afin de tracer les lignes générales de la position du Chili.

251. Mon gouvernement estime que le problème du Moyen-Orient doit être résolu conformément aux textes des résolutions pertinentes des Nations Unies. Celles-ci, et en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, contiennent les trois éléments essentiels pour parvenir à la solution tant souhaitée. En premier, lieu, le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes actuellement occupés est indispensable; il est nécessaire ensuite de trouver une solution juste, dans le cadre des buts et principes de la Charte des Nations Unies, au problème du peuple palestinien en lui reconnaissant son droit à l'autodétermination et à la souveraineté nationale, autrement dit son droit de posséder à nouveau une patrie. Enfin, on doit réaffirmer l'engagement solennel de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats de la région. Ces éléments sont liés entre eux et constituent un tout. Par conséquent, ils doivent être considérés de façon globale si l'on souhaite déboucher sur un accord juste et durable. Nous reconnaissons que leur synchronisation n'est pas facile, mais elle est loin d'être impossible.

252. Nous nous félicitons, par conséquent, des accords récemment conclus sur la séparation des forces dans le Sinaï et les considérons comme un premier pas vers la solution définitive, pour tous les Etats de cette région, d'un problème qui menace la paix et la sécurité.

253. Mon gouvernement est traditionnellement partisan de l'universalité des organismes internationaux. Dans cet ordre d'idées, nous votons pour l'entrée de nouveaux Etats Membres répondant aux conditions énoncées par la Charte dans son article 4.

254. Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux trois nouveaux Etats qui viennent d'être admis à l'Organisation: le Cap-Vert, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe. Nous formulons des vœux sincères pour leur développement politique et économique pacifique.

255. L'admission de ces trois nouveaux Etats représente un tournant dans la politique décolonisatrice des Nations Unies. En tant que membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Chili se félicite du succès de cette politique à laquelle nous renouvelons notre adhésion enthousiaste.

256. Cependant, nous sommes conscients du fait qu'il existe encore, et spécialement dans le continent africain, des situations coloniales qui appellent une juste solution. Dans ce sens, nous souhaitons exprimer notre solidarité avec la position adoptée par l'OUA à l'égard de ces problèmes.

257. Dans l'esprit de fraternité et de coexistence pacifique qui inspire son action internationale, le Chili a invité, au début du mois de septembre dernier, les pays du Groupe andin, pour étudier de concert la meilleure façon d'arriver à limiter les dépenses militaires et de destiner les fonds qui seraient ainsi économisés au développement économique et social de leurs peuples. La réunion de Santiago, comme suite à la réunion de Lima, a permis des progrès substantiels en la matière. On a défini en détail les questions qui devront retenir toute notre attention dans un avenir immédiat et on a concrétisé les moyens et les méthodes permettant de conclure un accord général sur un problème aussi important. On est arrivé à un consensus pour inviter les autres pays sud-américains à participer aux prochaines réunions.

258. Au cours de la conférence qui s'est tenue au Chili, mon gouvernement a présenté aux cinq autres participants un projet de traité pour le renforcement de la paix qui, s'il était accepté, serait ouvert à la signature de tous les pays membres de l'Organisation des Etats américains.

259. Nous considérons que cette initiative est un moyen de consolider, dans la région andine, un climat de sécurité et de paix rendant plus effectif un accord sur la limitation des armements. La nouveauté essentielle de ce projet de traité consiste en ce que, prenant comme base les différents cas d'agression énoncés dans l'annexe à la résolution 3314 (XXIX), on donne un caractère contractuel et solennel à l'engagement de ne pas commettre les actes énumérés dans ladite résolution.

260. J'espère fermement que l'Amérique latine pourra avancer rapidement dans la voie de la limitation des armements et pourra donner au monde un exemple en la matière.

261. Dans le même sens, mon gouvernement a donné son plein appui et son acceptation à la résolution 3255 B (XXIX) de l'Assemblée générale concernant l'interdiction d'employer des armes incendiaires. De même, j'ai le plaisir d'annoncer que le Chili ratifiera en temps voulu la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI)].

262. Le Chili est partie au Traité sur l'Antarctique et au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. Nous favorisons la création d'autres zones dénucléarisées et nous accueillons avec un intérêt particulier l'initiative de Fidji et de la Nouvelle-Zélande qui veulent créer une zone exempte d'armes

nucléaires dans le Pacifique méridional [voir A/10192, annexe]. Nous avons des intérêts vitaux dans cet océan. En effet mon pays s'ouvre sur lui par une grande région côtière et nous voulons renforcer nos rapports de toute sorte avec les riverains de cette grande mer.

263. J'ai le grand plaisir de révéler devant l'Assemblée que, en février dernier, les Présidents de la Bolivie et du Chili ont décidé, librement et spontanément, de rétablir les relations diplomatiques interrompues depuis 12 ans. L'échange d'ambassadeurs a permis d'établir un dialogue direct et souple afin d'analyser les aspirations des deux pays et, parmi celles-ci, le désir de la Bolivie d'obtenir un débouché souverain sur la mer pour compléter les facilités de libre transit dont elle jouit actuellement.

264. Les problèmes sont complexes. Ils demandent une étude poussée et approfondie dans une atmosphère de grande sérénité, permettant la recherche de solutions mutuellement appropriées et facilitant le développement économique des deux pays. Nous sommes certains que la bonne volonté qui inspire les Gouvernements du Chili et de la Bolivie permettra de parvenir à des accords réalistes et définitifs.

265. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est entrée dans une phase décisive avec la préparation d'un texte unique destiné à servir de base aux négociations⁸ qui devraient conduire à l'adoption, en 1976, d'un traité établissant des normes pour toutes les utilisations des mers et des océans.

266. La délégation du Chili, pays maritime par excellence, qui a travaillé activement sur ce problème depuis la création de l'ancien Comité du fond des mers, s'est efforcée sans relâche de donner un élan nouveau aux négociations internationales et de favoriser, en tant que membre du bureau de la Conférence, la préparation de ce document de base qui permet d'escompter avec optimisme une heureuse conclusion.

267. Le texte unique donne forme à deux concepts juridiques principaux qui constituent les deux axes de la solution internationale : la zone économique exclusive de 200 milles et le régime international des fonds marins en tant qu'expression de la notion de "patrimoine commun de l'humanité".

268. L'appui donné par consensus universel au concept d'une zone juridictionnelle de 200 milles avec un contenu essentiellement économique, a été pour le Chili un motif de satisfaction bien justifié, puisque notre pays a été le premier à proclamer, il y a 28 ans, cette dimension de notre juridiction océanique.

269. La zone économique permettra aux pays moins avancés de développer les pêcheries côtières à l'avantage de leurs populations, expérience que nous avons pu mener à bien avec l'Equateur et le Pérou, deux pays avec lesquels nous avons signé l'accord du Pacifique Sud.

270. Le régime international des fonds marins permettra l'exploitation économique de cette nouvelle frontière de l'humanité au bénéfice de tous les peuples, en particulier des pays en développement. Il est évident que le document de base devra être sensiblement amélioré. Des négociations complémentaires seront nécessaires qui, j'en suis certain, seront couronnées de succès.

271. Je voudrais maintenant parler de l'accusation répétée et calomnieuse de violations des droits de l'homme que l'on a lancée contre le Chili en diverses enceintes internationales et même au sein de cette organisation. Une campagne menée sans considération de son prix, sans égale quant aux moyens à sa disposition et à la variété des systèmes utilisés, s'est déchaînée pour essayer d'attirer l'attention du monde sur un pays déterminé pour la seule raison que ce pays a jeté à bas une idéologie qui se prétendait progressiste, mais avait conduit le Chili au bord de l'abîme.

272. Encore que, comme le déclarait l'an dernier le pape Paul VI, "aucune nation aujourd'hui n'est irréprochable en matière de droits de l'homme", je me propose nullement de rappeler ici tous les cas et toutes les informations que, jour après jour, nous lisons concernant des arrestations, des procès politiques, des meurtres, des suppressions de libertés publiques dans tant de nations. Cependant, je suis obligé de dire qu'aussi longtemps que des organismes internationaux perdent de vue le caractère universel des droits de l'homme et ne prétendent juger que certains pays en accordant, dans le même temps, l'impunité à d'autres pour le même délit, on ne saurait s'attendre que leurs accords aient une valeur réelle et soient vraiment respectés. D'autant moins, si ceux qui paraissent de tels accords ou les signent sont des gouvernements qui, depuis longtemps, sont des régimes d'oppression sous lesquels tous les droits de l'homme sont systématiquement bafoués.

273. Le Chili vit encore sous un régime juridique d'exception qui n'est pas le fruit de notre désir ou de notre philosophie, mais plutôt la séquelle du régime politique antérieur dont l'objectif était d'imposer au pays une doctrine totalitaire. Ce régime est notre défense naturelle pour mettre un terme à l'action terroriste quotidienne dirigée et encouragée de l'étranger.

274. La vérité est que, même dans les démocraties les plus solidement établies, le terrorisme et les mouvements extrémistes ont introduit un phénomène nouveau contre lequel l'action pénale classique est inefficace. Dans un monde où l'on n'hésite pas à séquestrer ou à assassiner des innocents, où des tentatives ont été faites d'assassiner un grand Président qui se distingue par sa bonté et sa droiture, on entend paradoxalement s'élever une plus grande clameur de préoccupation pour la vie des criminels que pour celle des victimes.

275. La société doit se défendre contre cette agression cruelle et sanglante ou périr. Devant ce dilemme, nous voyons apparaître, un peu partout dans le monde, en tant que défense logique de la société, des législations préventives et d'exception qui, dans une certaine mesure, restreignent la liberté et les garanties juridiques traditionnelles.

276. Le régime juridique d'exception n'est pas la création du Gouvernement chilien actuel; il découle de l'application de normes constitutionnelles qui sont en vigueur depuis de nombreuses années. Ce régime ne permet pas des actes arbitraires. Bien au contraire, il octroie des garanties aux personnes auxquelles on les applique pour des raisons de sécurité publique. Même si l'exercice de certains droits est suspendu, il n'y a pas de privation ou de violation des droits de l'homme, accusation que l'on nous lance bien injustement et que je rejette catégoriquement. Les cours

de justice travaillent normalement et indépendamment du pouvoir exécutif; progressivement et sans interruption, le régime d'exception va s'atténuant. Ces restrictions à certaines libertés ont été acceptées par l'immense majorité de la population qui voit dans ces mesures de transition un moyen inévitable de surmonter le chaos et l'insécurité dans lesquels elle avait vécu jusqu'au mois de septembre 1973.

277. Je dois rappeler ici que des restrictions de cette nature sont envisagées dans des documents internationaux. Il en est ainsi, par exemple, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 A (XXI), annexe], que le Chili a ratifié, mais qui n'est pas en vigueur parce que nombre de gouvernements qui sont aujourd'hui nos détracteurs ne l'ont pas approuvé. Le paragraphe 1 de l'article 4 de ce document dispose en effet ce qui suit :

“Dans le cas où un danger public exceptionnel menace l'existence de la nation et est proclamé par un acte officiel, les Etats parties au présent Pacte peuvent prendre dans la stricte mesure où la situation l'exige, des mesures dérogeant aux obligations prévues dans le présent Pacte, sous réserve que ces mesures ne soient pas incompatibles avec les autres obligations que leur impose le droit international et qu'elles n'entraînent pas une discrimination fondée uniquement sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou l'origine sociale.”

278. Le Chili, en appliquant ces mesures d'exception en face d'une situation qui avait mis en danger la vie même de la nation, a respecté strictement ces dispositions de garantie indispensables, sans lesquelles ce protocole n'aurait pas été conclu.

279. Pleinement conscientes d'être sorties d'un abîme au moment suprême et d'avoir évité juste à temps une guerre civile qui aurait coûté des centaines de milliers de vies humaines, d'avoir adopté les mesures les plus nécessaires au maintien de la paix dans le pays, les autorités chiliennes ont ouvert leurs portes sans aucune restriction à des commissions internationales, à des journalistes ou des politiciens qui désiraient nous rendre visite. Je dois confesser que nous péchions par ingénuité. L'expérience montre que nombre de pseudo “observateurs” venaient avec des idées préconçues et que leur visite n'avait qu'un objectif : valider ces préjugés négatifs. Ils nous disaient une chose au Chili et, à l'extérieur, proclamaient par la suite quelque chose de tout à fait différent.

280. Cependant, en dépit de cette expérience et parce que nous sommes convaincus que nous n'avons rien à cacher — la preuve en est que nos frontières demeurent ouvertes, sans nécessité de visa, à tout touriste qui veut nous visiter — nous avons accepté, au début de cette année, qu'un groupe de travail spécial de la Commission des droits de l'homme se rende au Chili. C'est un geste qui non seulement a été le fait d'aucun des gouvernements qui nous calomnient, mais n'a pas de précédent aux Nations Unies. Les autorités chiliennes, qui depuis le début ont apporté leur collaboration à ce groupe, étaient prêtes à lui accorder les facilités nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

281. Cependant, dans la mise en pratique du devoir primordial qui incombe à tout gouvernement de préserver la paix intérieure, le Gouvernement chilien a estimé indispensable — à son grand regret — de lais-

ser sans effet l'autorisation pour la visite du groupe de travail dans la circonstance et dans la forme proposées. Cette décision d'un Etat souverain est fonction des raisons invoquées par mon gouvernement au moment approprié et que je vais m'efforcer maintenant de résumer.

282. En premier lieu, divers organes des Nations Unies avaient préjugé la question qu'il s'agissait d'étudier au cours de la visite, sans en attendre les résultats. Encore qu'elle fût imminente, la Conférence internationale du Travail et la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme se sont empressées de condamner le Chili pour des violations supposées des droits de l'homme, en ignorant ce qui avait été décidé par la Commission des droits de l'homme et en méprisant par avance les travaux de son groupe de travail. Ces faits nous ont logiquement conduits à conclure que le rapport de la Commission, quel que puisse être son contenu, serait traité sur un plan politique, sur la base de préjugés qui avaient inspiré les accords que j'ai cités.

283. En second lieu, à la veille de l'arrivée du Groupe de travail, les autorités de mon pays ont décelé une intention destinée à recevoir celui-ci dans une ambiance de commotion interne. Ce mouvement, encouragé et orienté par des émissions étrangères, prétendait remplir les ambassades de soi-disant persécutés politiques et promouvoir les sabotages et les attentats contre les personnes. On voulait ainsi présenter au Groupe de travail une image apparente qui n'avait rien à voir avec la situation véritable.

284. En troisième lieu, je dois relever que le mandat régissant les travaux du Groupe de travail n'était pas clairement défini. Il n'y a rien d'étrange à cela puisque, dans l'histoire des Nations Unies, le Chili a été le premier pays à accepter l'idée de recevoir une visite pour enquêter sur l'application des droits de l'homme sur son territoire, à la différence d'autres Etats qui, accusés de violations de ces droits, se sont refusés à recevoir des commissions de cette nature.

285. Mon gouvernement estime qu'il faudrait apprécier à leur juste valeur les gestes qu'a fait le Chili en recevant antérieurement sur son territoire la Commission interaméricaine des droits de l'homme et en acceptant que, étant donné son caractère permanent, fonctionne un comité de la Croix-Rouge internationale qui jouirait de la plus ample liberté d'action possible.

286. Ces faits doivent nous inciter à réfléchir sur la nécessité de voir les groupes de travail de la Commission des droits de l'homme agir d'une façon différente de ce qu'on avait prévu. D'une part, il est nécessaire qu'une décision intervienne pour la création d'un mécanisme de caractère universel permettant l'étude *in situ* des dénonciations concernant les violations des droits de l'homme dans toutes les parties du monde, sans discrimination. D'autre part, il faut que le mandat conféré aux groupes de travail destinés à visiter les pays incriminés soit élaboré et connu d'avance, et que, à cet effet, on prépare un règlement régissant leurs activités et portant application générale. Cela permettrait qu'à l'avenir, lorsque les pays acceptent ces visites, comme cela fut le cas exceptionnel du Chili, on puisse jouir de garanties et de procédures établies d'avance pour la protection de leur sécurité, tout en respectant dûment leur souveraineté.

287. A cet égard, on pourrait tenir compte des suggestions formulées lors du débat général par diverses délégations, en particulier par le représentant de la Belgique.

288. Je ne saurais omettre de mentionner, d'autre part, à quel point il est difficile de comprendre l'attitude de certains pays qui, au cours de la discussion qui a conduit aux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [résolution 2200 A (XXI), annexe], ont refusé de les appliquer et de leur donner ainsi une efficacité internationale, ou de ceux qui ne les ont pas encore ratifiés et qui sont actuellement ceux-là même qui accusent le Chili de ne pas les respecter.

289. Si j'ai mentionné le régime juridique d'exception que mon gouvernement s'est vu contraint d'instaurer, cela ne signifie pas que celui-ci jouisse d'un caractère permanent; bien au contraire, graduellement et sans interruption, on poursuit au Chili son atténuation. De plus, le gouvernement lui-même a envisagé ces résultats en réformant la législation antérieure et a fourni à ceux qui étaient poursuivis par les tribunaux militaires des recours qui n'existaient pas avant le mois de septembre 1973, améliorant ainsi leur situation de procédure, toujours régie par des normes juridiques. Aujourd'hui, on envisage les mêmes recours que ceux requis par les tribunaux ordinaires de justice, en conservant toujours la surveillance que la Cour suprême exerce sur tous les tribunaux des pays avec une totale indépendance. En outre, on a commué des peines privatives de liberté en des peines de bannissement, et des mises en liberté de nombreuses personnes qui se trouvaient détenues en vertu de l'état de siège — entre autres des dirigeants du gouvernement antérieur — ont eu lieu. Il est de notoriété publique qu'un grand nombre de ces personnes se consacrent, à l'étranger, à dénigrer le Chili.

290. Dans la mesure où la tranquillité du pays n'est pas affectée, où les actions de caractère terroriste et subversif ne sont pas encouragées par des centres d'émissions installés en Europe de l'Est et dans les Caraïbes, dans la mesure également où on empêche l'envoi d'armes en provenance de l'étranger, nous pourrions mettre fin au régime juridique d'exception, en rétablissant la situation conformément à la plus pure tradition chilienne.

291. Cela ne doit pas s'interpréter comme un retour à un type déterminé de structure juridique qui est en crise. Il est évident que même les démocraties les plus traditionnelles et stables cherchent de nouvelles formes constitutionnelles permettant l'adaptation de la société aux nécessités modernes, au progrès de la technique et aux immenses problèmes moraux, économiques et sociaux que l'homme lui-même a créés. Dans tous les pays, on cherche aujourd'hui de nouvelles formes de société parce que les structures politiques, sociales et économiques ne correspondent plus aux réalités du jour et ne permettent pas de résoudre les problèmes de la société contemporaine.

292. Nous ne croyons pas, pour notre part, que la démocratie, la liberté et la participation, concepts qui sont essentiels pour nous, soient obligatoirement liées à une structure juridique déterminée.

293. Ce ne sont pas les fondements mêmes de la démocratie qui se sont révélés inefficaces, mais les mécanismes les exprimant. La démocratie ne doit pas

être, comme certains semblent le prétendre, synonyme de faiblesse ou de démagogie. Au contraire, elle exige une autorité responsable, capable de diriger la communauté, de veiller au bien commun et d'assurer l'unité spirituelle essentielle du peuple conforme aux droits de l'homme et à l'essence de la tradition nationale. Sans cette autorité, la démocratie perd sa raison d'être.

294. Le Gouvernement chilien a noté avec une grande préoccupation les conséquences de la situation économique internationale actuelle. L'économie mondiale s'est maintenant engagée dans une phase de grande instabilité. Les nouveaux prix du pétrole ont, sans aucun doute, souligné les faiblesses du système de relations économiques entre les nations du monde. La crise actuelle affecte le commerce international et les relations monétaires, et rend plus aigu le problème de la distribution du produit économique mondial.

295. Nous partageons avec satisfaction le consensus auquel on est parvenu dans la résolution 3362 (S-VII), qui ouvre de nouvelles voies et fixe de nouvelles normes pour le développement et la coopération économique internationale en vue de résoudre les problèmes susmentionnés, de parvenir à un équilibre économique mondial plus grand et d'ouvrir de meilleures perspectives de progrès pour les pays en développement.

M. Thorn (Luxembourg) reprend la présidence.

296. L'accord que je viens de mentionner reflète le nouvel esprit qui anime les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour parvenir aux objectifs qui ont été discutés pendant si longtemps. Dans ce contexte, nous partageons l'opinion exprimée par le Ministre des affaires étrangères du Brésil [2355^e séance] lorsqu'il a dit qu'il y avait lieu de négocier, entre les pays développés et ceux en développement, un accord général qui servira de système politique et juridique pour des négociations concrètes qui corrigeront les problèmes et combleront les lacunes laissées par les accords existants.

297. Il est essentiel, comme cet accord l'envisage, de parvenir à des accords obligatoires visant à protéger les prix réels des exportations de matières premières en provenance des pays en développement.

298. Le Chili est l'un des pays les plus gravement touchés par la crise actuelle, tant par le manque de produits combustibles que par l'extraordinaire chute du prix du cuivre, qui est son principal produit d'exportation. L'effet de ces deux facteurs correspond à peu près à l'équivalent de 50 p. 100 de la valeur des exportations du Chili.

299. Nous sommes conscients du fait que les solutions de caractère international que j'ai mentionnées ne peuvent être appliquées aussi rapidement que les circonstances l'exigent. C'est pourquoi les efforts déployés par les pays sur le plan interne prennent une importance vitale, raison pour laquelle le Chili applique maintenant une politique économique et sociale qui exige des sacrifices de la part de l'ensemble de la nation. Des efforts remarquables ont été faits pour contenir une hyperinflation déclenchée en 1973, dans laquelle les prix ont augmenté de 1 000 p. 100, et nous avons maintenant réussi à ramener cette tendance à un quart de ce chiffre.

300. En matière de commerce extérieur, nous avons assisté à une augmentation extraordinaire de nos exportations non traditionnelles et à un accroissement de la production intérieure de produits alimentaires, ce qui nous a permis de surmonter les moments les plus difficiles de la crise actuelle. Parallèlement, nous attachons une grande importance à l'idée d'établir un réseau de sécurité collective pour faire face aux fluctuations de la balance des paiements qui dérivent de revenus diminués provenant de la vente de matières premières, idée qu'étudient maintenant les banques centrales du continent et dont le succès sera possible avec la coopération de la communauté économique internationale.

301. Au cours de cette année, nous avons poursuivi nos efforts pour renforcer le progrès de l'intégration régionale en ratifiant le Protocole qui a créé le Conseil des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Association latino-américaine de libre-échange. En même temps, nous participons activement à la rationalisation des mécanismes du Pacte sous-régional andin afin de les adapter aux nécessités nouvelles que la conjoncture actuelle impose à l'économie internationale.

302. Nous avons observé attentivement l'intérêt croissant manifesté en vue de parvenir à des accords internationaux sur les matières premières. Le Chili apprécie la grande responsabilité qu'entraîne la possession de l'une des plus grandes richesses du monde en matière de mines de cuivre. Cette réserve représente 22 p. 100 du total mondial et les nouvelles perspectives pourraient représenter 30 p. 100 dans un avenir proche.

303. La grande importance que revêt l'exportation du cuivre chilien sur les marchés mondiaux nous a amenés à signer des accords avec d'autres pays exportateurs, tels que le Pérou, le Zaïre et la Zambie, afin de coordonner les politiques et de rechercher des solutions communes à la crise à laquelle nous nous heurtons. Nous accueillons favorablement et avec grand intérêt les idées exprimées par le Secrétaire d'Etat, M. Kissinger, et par le Président de la France, M. Giscard d'Estaing, en vue de rechercher une solution harmonieuse pour régler le sort de ce produit, qui est d'une importance fondamentale pour le développement économique de l'humanité. Par conséquent, nous avons exprimé notre espoir de coopérer dans la recherche de solutions qui, tout en protégeant le patrimoine national, seront compatibles avec les intérêts de tous.

304. Nous sommes préoccupés par la crise alimentaire mondiale et nous avons fait de grands efforts pour accroître notre productivité interne. Le résultat est que nous avons réalisé une moyenne de croissance de 20 p. 100 pour les 14 récoltes principales, de sorte qu'il nous sera possible de réduire de moitié nos importations de produits alimentaires par rapport à 1973.

305. Le Président de la République du Chili, deux années après son investiture, a mis en relief les principaux points de son plan quinquennal d'action sociale. Le développement social, a-t-il dit, a pour objectif fondamental de fournir à tous les habitants des chances égales, sans autre différence que celle émanant des aptitudes personnelles plus ou moins grandes.

306. Le Gouvernement, conformément à ce concept et en pleine conformité avec le préambule de la résolution 3362 (S-VII), a mis sur pied un vaste programme de réformes sociales qui améliore les perspectives en matière d'éducation, de santé et de logement, les normes provisionnelles et la législation du travail. Le nombre croissant des entreprises de travailleurs, la réforme provisoire, la loi d'apprentissage obligatoire, le statut social de l'entreprise, une loi très moderne pour les coopératives et un vaste programme d'emploi minimum sont les éléments les plus caractéristiques de ce programme social dynamique et efficace.

307. Au surplus, un effort sans précédent a été déployé dans la production alimentaire, permettant de distribuer 1 400 000 rations quotidiennes de déjeuner et de dîners aux étudiants; nous avons maintenant structuré un important programme de logements sociaux; nous avons mis en train un programme de fourniture et de distribution qui consiste à établir des points de vente pour les produits essentiels dans les secteurs les plus pauvres de la population. Nous avons également lancé un grand programme d'éducation et d'attention pour les jeunes enfants, qui vise à nourrir et éduquer les enfants des milieux les plus nécessiteux. Je voudrais mentionner tout particulièrement le programme de nutrition, le plus vaste entrepris au Chili, qui permet de donner du lait à 95 p. 100 des enfants chiliens qui viennent de familles à faibles revenus. Ce programme a permis de faire descendre le taux de mortalité infantile au chiffre le plus faible enregistré jusqu'à maintenant dans mon pays.

308. Le Chili peut dire avec fierté qu'il a une politique fondée sur les efforts de tout son peuple, qui lui ont permis de surmonter la crise la plus sérieuse de ces dernières décennies. Ces efforts, consentis également par de nombreuses autres nations, en particulier les petites, doivent être appréciés dans toute leur portée pour la communauté internationale.

309. Enfin, je veux mentionner un principe qui, depuis la conférence de San Francisco, est considéré comme essentiel en notre organisation : le principe de la non-ingérence dans les affaires internes ou externes des Etats. Je veux le mentionner parce que je suis convaincu non seulement que ce principe n'est pas appliqué, mais encore que l'ingérence et le non-respect du principe deviennent tous les jours plus évidents de la part de certains Etats. Cela va à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ce n'est pas ainsi que l'on encourage entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits et de l'autodétermination des peuples. Or c'est là l'un des objectifs énoncés dans l'Article premier de la Charte. Agir ainsi revient à s'écarter de la disposition du paragraphe 7 de l'Article 2, qui interdit toute intervention "dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat".

310. Ce qui est interdit à l'Organisation l'est à plus forte raison aux Etats Membres. C'est ce qu'a reconnu la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV), annexe] après une étude longue et approfondie.

311. De même, la Déclaration stipule dans son préambule que :

“... le respect rigoureux, par les Etats, de l'obligation de s'abstenir d'intervenir dans les affaires de tout autre Etat est une condition essentielle à remplir pour que les nations vivent en paix les unes avec les autres, puisque la pratique de l'intervention, sous quelque forme que ce soit, non seulement constitue une violation de l'esprit et de la lettre de la Charte, mais encore tend à créer des situations qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.”

En outre, le troisième principe de la Déclaration définit les actes d'ingérence directs ou indirects dans les affaires intérieures ou extérieures des Etats et les qualifie de violations du droit international.

312. Le même principe de la Déclaration stipule expressément :

“Aucun Etat ne peut appliquer ni encourager l'usage de mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre Etat à subordonner l'exercice de ses droits souverains et pour obtenir de lui des avantages de quelque ordre que ce soit. Tous les Etats doivent aussi s'abstenir d'organiser, d'aider, de fomenter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat ainsi que d'intervenir dans les luttes intestines d'un autre Etat.”

313. Je tiens à souligner, entre autres choses, les faits suivants qui se produisent depuis deux ans et qui sont clairement des actes d'ingérence dans les affaires intérieures de ma patrie : déclarations intempestives et insolentes de représentants de gouvernements qui portent des jugements sur les problèmes intérieurs du Chili et qui encouragent le renversement des autorités constituées, déclarations répétées ici même au cours de cette discussion générale; aide directe et publique par des gouvernements étrangers au financement d'activités subversives armées et terroristes au Chili; émissions quotidiennes par de puissantes radios étrangères, destinées à encourager, appuyer et former des mouvements de subversion dont l'objectif est de renverser par la violence le régime chilien; pressions économiques en vue d'obtenir que le Chili subordonne l'exercice de ses droits souverains à des conditions politiques données. Ces derniers actes d'ingérence se sont produits notamment lors de la renégociation de la dette extérieure de mon pays; discrimination contre le Chili dans le cas de négociations commerciales et financières.

314. Voilà comment certains Etats Membres se conforment à la Déclaration qu'ils se sont engagés à respecter ! Cette attitude ne nous étonne pas de la part de ces Etats qui recourent systématiquement à l'ingérence pour imposer leur idéologie politique. Mais ce qui nous étonne, c'est que certains Etats agissent ainsi alors qu'ils proclament que les principes des Nations Unies sont la base de leur politique internationale et qu'ils devraient donc être les premiers à les respecter fidèlement.

315. Le Gouvernement chilien a voulu, par ma voix, exprimer avec une clarté sincère ses opinions sur certaines des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session, sur l'avenir de l'Organisation et

sur des problèmes qui touchent directement le pays que j'ai l'honneur de représenter. Ce pays, le Chili, qui, depuis qu'il est indépendant, a rendu de si grands services à la cause de la paix et de la collaboration internationale; ce pays qui a participé activement, depuis sa création, aux activités de l'ancienne Société des Nations et qui a contribué avec enthousiasme et avec foi à la rédaction de la Charte des Nations Unies; ce pays qui, Etat souverain depuis déjà 165 ans, est victime d'attaques calomnieuses parce qu'il a renoué ses traditions et ses caractéristiques nationales.

316. Ces attaques, loin de l'intimider, sont reçues avec la fierté qui caractérise le peuple chilien, fierté héritée de l'héroïque conquistador espagnol et du courage indomptable des aborigènes araucans. Ceux qui l'attaquent aujourd'hui et prétendent s'immiscer dans ses affaires internes devraient au moins connaître son histoire et savoir que le Chilien ne s'est jamais incliné devant la force étrangère et n'a jamais accepté un traitement international injuste ou discriminatoire.

317. Je voudrais signaler spécialement aux représentants des pays du tiers monde le grave danger que constitue, pour leur pleine indépendance, souvent conquise après des luttes cruelles, la réapparition dans les relations internationales de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des Etats. Je tiens également à m'adresser aux représentants des puissances développées, grandes et moyennes, pour leur rappeler que si elles veulent vraiment instaurer la paix, la sécurité et la coopération internationales, elles doivent respecter aussi, non pas en théorie mais dans la pratique, les principes fondamentaux de la coexistence internationale et, surtout, la souveraineté des autres Etats.

318. En nous félicitant du choix heureux que nous avons fait de M. Gaston Thorn pour présider les débats de cette session de l'Assemblée générale, rendant ainsi hommage à ses grandes qualités de diplomate et à ses mérites personnels, ainsi qu'à son admirable pays, je formule, au nom du Chili, les vœux les plus fervents pour que ces délibérations soient toujours inspirées par les buts essentiels de la Charte des Nations Unies.

319. Le PRÉSIDENT : Je vais donner maintenant la parole aux délégations qui désirent exercer leur droit de réponse.

320. M. MITCHELL (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, distingués citoyens du monde qui avez l'honneur de représenter ici vos pays : je sais que votre journée a été longue. Je sais qu'un grand nombre d'entre vous penseront qu'un discours de plus est un pensum. Je vous préviens donc tout de suite que je ne serai pas long. J'espère pouvoir me limiter aux 10 minutes qui sont, je crois, la règle. Je voudrais aussi préciser que ce que je vais dire ne va pas être dit par colère ou par rancœur — car je crois que nous en avons eu trop parmi nous — mais avec l'espoir que nous pourrions corriger les choses de façon que le monde, lorsqu'il aura les yeux sur nous, ait les deux aspects du problème; c'est pourquoi je prends ici la parole.

321. Je réponds, au nom de mon gouvernement, aux déclarations faites ce matin par le représentant du Dahomey [2375^e séance]. Au cours de cette inter-

vention, j'ai été particulièrement intéressé par ce que le représentant du Dahomey a dit. Je ne constatai qu'alors que M. Moynihan était critique pour des choses qu'il aurait dites en dehors de cette assemblée, il n'y a pas eu un mot en réponse au rapport de la Commission internationale de juristes de juin 1974, concernant les morts et disparitions de dizaines de milliers d'Ougandais sous le régime Amin. Ce rapport et ses conclusions sont la réalité de la controverse. Je peux dire qu'un homme est également mort qu'il soit tué par un Noir ou par un Blanc. Dans notre pays, nous croyons que le droit de la liberté d'expression est sacré. Nous voulons toujours protéger ce droit de nos propres citoyens. Nous voulons également garantir ce droit à nos visiteurs, qu'il s'agisse de chefs d'Etat puissants, de représentants de nations nouvelles, de touristes ou d'immigrants qui viennent dans notre pays. C'est dans cet esprit que nous écoutons avec respect et que nous continuerons d'écouter avec respect les points de vue de tous ceux qui prennent la parole dans cette assemblée, que nous soyons d'accord avec eux ou non. Je suis moi-même ici depuis le début du mois de septembre. J'ai serré les mains des hommes et des femmes qui sont intervenus, pas toujours parce que je suis d'accord avec eux, mais parce que je crois qu'ils ont le droit d'être entendus, et je voulais les assurer, par une poignée de mains et un regard, que je les écoutais.

322. Nous avons accordé ce même respect au Président de l'Ouganda. Au nom de mon pays, j'ai écouté personnellement toute son intervention en tant que Président de l'OUA. Je l'ai aussi écouté lorsqu'il a dit, en tant que Président de l'Ouganda : "Je souhaiterais commenter certains points en ma qualité de Président de l'Ouganda" [2370^e séance, par. 114]. Ce qu'il a dit à partir de là contient beaucoup de choses qui constituent un affront pour des millions de citoyens des Etats-Unis. Dans notre pays — et un grand nombre d'entre vous qui sont ici représentent des pays qui étaient avec nous —, nous avons mené une guerre longue et coûteuse contre une sorte de racisme. Ce racisme a été infligé au monde par un dictateur qui a exterminé des millions d'êtres humains parce qu'ils n'étaient pas membres de ce qu'il appelait, lui, "la race des maîtres". Peut-être, si nous avions été, au départ, moins courtois avec ce dictateur, d'énormes souffrances et pertes humaines auraient-elles pu être évitées.

323. Parlant en tant que Président de l'Ouganda — et, je le souligne, non pas en tant que Président de l'OUA —, le président Amin a dit :

"Les Etats-Unis d'Amérique ont été colonisés par les sionistes, qui détiennent tous les instruments du développement et de la puissance. Ils détiennent virtuellement toutes les institutions bancaires; ils possèdent les usines les plus importantes et la plupart des industries de transformation, la majeure partie des moyens de communication, et ils ont si bien infiltré la Central Intelligence Agency [CIA] qu'ils ont créé une grande menace pour les nations et pour les peuples qui se trouvent être opposés [au] ... mouvement sioniste. Ils ont transformé la CIA en une institution de meurtre afin d'éliminer toute forme de juste résistance où que ce soit dans le monde." [Ibid., par. 126.]

324. Plus loin, il demande l'extermination de l'Etat d'Israël et il avance une suggestion gratuite concernant les Noirs des Etats-Unis, à savoir qu'ils sont les

propres responsables des conditions dont ils souffrent et qu'ils pourraient eux-mêmes s'éviter le genre de difficulté qu'ils éprouvent actuellement.

325. Il est intéressant de noter que, dans les remarques qu'il a faites ce matin, le représentant du Dahomey a encore ajouté à cette déclaration insultante et ridicule en posant la question suivante. Il s'est demandé si le chef de la délégation des Etats-Unis, M. Moynihan, représente le sionisme ou les Etats-Unis et s'il représente le sionisme, alors il devrait aller en Israël le plus tôt possible.

326. Il est ironique de constater que dans sa déclaration suivante, le représentant du Dahomey a lancé un appel à M. Moynihan pour qu'il "agisse de façon plus responsable". Il est également ironique de constater que les remarques du représentant du Dahomey sont en contradiction totale avec le fait que c'est l'OUA elle-même qui, à Kampala, a pris la décision de considérer la question israélienne de façon modérée plutôt qu'extrémiste.

327. M. Moynihan, dans son discours de San Francisco, a rendu hommage à l'OUA pour cette sage décision. Et avec la sincérité la plus grande, je remercie l'OUA pour tout ce qu'elle a pu faire de constructif afin que cette question difficile soit traitée avec modération.

328. Le fait est que les mots utilisés par le président Amin sont du même genre que ceux utilisés au long des siècles pour persécuter les minorités, en particulier les Juifs. En général de tels mots sont précédés d'expression comme "j'aime les Juifs" ou "certains de mes meilleurs amis sont noirs". C'est également, la technique qui a été utilisée, comme nous pouvons le voir dans le compte rendu de la 2370^e séance [par. 128]. Dans notre pays, nous ne saurions être trompés par des paroles apparemment modérées, mais ayant pour objet de masquer une rhétorique qui sème les graines de la haine.

329. Nous élèverons notre voix contre toute attaque qui pourrait être formulée contre toute catégorie de nos concitoyens. Toute attaque contre un élément de notre population est une attaque contre nous tous. Nous sommes un seul peuple aux Etats-Unis. Lorsque nous sommes l'objet de paroles cruelles et dégradantes, nous estimons que nous sommes libres d'exprimer notre indignation. C'est ce qui doit être fait. Selon moi, c'est une occasion de manifester de la fierté et non d'adresser des excuses. Nous élèverons notre voix non seulement pour défendre les Juifs mais aussi pour défendre les Arabes qui sont citoyens à part entière dans notre pays. Nous ferons entendre notre voix pour défendre les personnes d'origine asiatique et nous ferons entendre notre voix pour défendre ceux avec qui nous ne sommes pas d'accord sur le plan politique, lorsqu'ils seront attaqués de façon injuste.

330. Au cours de la septième session extraordinaire [2327^e séance], les Etats-Unis ont soumis un plan de coopération. Grâce à un travail et des négociations difficiles, cette session a été couronnée de succès, et nous pensons — je le pense encore, tout comme mon pays — que nous étions, que nous sommes sur la voie de la réalisation d'une coopération dans ce monde. Tel est toujours notre objectif.

331. Nous sommes placés devant un choix : nous pouvons continuer de discuter au sujet du président Amin, ou d'autres qui peuvent dire des choses semblables, ou bien nous pouvons nous pencher sur les véritables problèmes auxquels nous sommes confrontés : améliorer la qualité de la vie pour la population du monde entier, soigner les enfants malades et qui souffrent de la faim, donner un toit à ceux qui sont sans abri, assurer que le talent n'est pas perdu parce que nous donnons à ceux qui en ont la possibilité, l'occasion d'apprendre et, par dessus tout, parler dans un esprit constructif de façon que nous n'arrivions pas à nous prendre à la gorge les uns les autres, mais que nous nous comportions comme des hommes et des femmes de bonne volonté exprimant leurs divergences de vues. Il est évident que nous pouvons ne pas toujours être d'accord, mais si nous sommes rationnels, si nous sommes toujours justes, si nous sommes toujours disposés à entendre — et non pas à quitter cette salle plutôt que d'écouter comme certains le font ici — si nous faisons tout cela, je crois que nous avons une bonne occasion, en cette période de l'histoire humaine, de commencer à construire un monde dont nous avons toujours rêvé et qui refléterait les tendances de l'humanité, les convictions politiques de l'humanité et toutes les choses qui ont fait que ce monde est un lieu où nous avons l'occasion de construire quelque chose qui ne sera peut-être pas tout à fait le paradis, mais qui sera bien meilleur que tout ce que nous avons connu jusqu'ici.

332. M. KINENE (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné qu'il se fait tard, je n'ai pas l'intention d'exercer mon droit de réponse maintenant; je voulais simplement réserver ce droit de répondre ultérieurement.

333. M. PAQUI (Dahomey) : Comme mon collègue qui vient de me précéder, je ne voudrais pas abuser de la patience des délégations ici présentes. Je voudrais tout simplement attirer l'attention du Président sur la déclaration que nous venons d'entendre il y a quelques instants et qui, somme toute, ne fait que confirmer ce que le Groupe africain avait dénoncé ce matin par la voix de son président, le représentant du Dahomey.

334. L'ironie dont parlait le représentant des Etats-Unis ne se trouve pas dans l'intervention que le représentant du Dahomey a faite ce matin, mais plutôt dans les citations qu'il a mentionnées car, que nous sachions, les enquêtes de la CIA ou autres auxquelles le représentant des Etats-Unis a fait allusion n'ont pas été dictées par les autres pays mais par les Américains eux-mêmes, et les résultats des enquêtes de la CIA, ce n'est pas nous qui les avons inventées.

335. En tout cas, le Groupe africain se réserve le droit, le moment venu, de donner la réponse requise à l'intervention du représentant des Etats-Unis.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (*suite*) :

a) Rapport spécial du Conseil de sécurité (A/10179, A/10238)

336. Le PRÉSIDENT : Je voudrais maintenant brièvement me référer au point 22 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

337. L'Assemblée se souviendra qu'elle a adopté, le 19 septembre 1975, la résolution 3366 (XXX) priant le Conseil de sécurité de "réexaminer immédiatement et favorablement" les demandes d'admission de la République du Sud Viet Nam et de la République démocratique du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

338. Le Conseil de sécurité s'est alors réuni les 26, 29 et 30 septembre pour examiner la demande transmise par l'Assemblée. Le résultat de ses délibérations est consigné dans le rapport spécial du Conseil de sécurité [A/10273]. Dans ce contexte, je me dois d'attirer également l'attention des délégations sur la lettre, en date du 30 septembre 1975, adressée par les observateurs permanents de la République du Sud Viet Nam et de la République démocratique du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies [A/10274], lettre que ceux-ci m'ont demandé de porter à la connaissance de l'Assemblée générale réunie en séance plénière, parce qu'elle contenait leur dernière prise de position.

339. J'ai procédé, ces derniers jours, à des consultations avec les principales parties intéressées. De ces consultations, ainsi que des contacts que j'ai eus avec les présidents des groupes régionaux, il m'apparaît qu'il n'est ni opportun, ni prioritaire, ni urgent pour le moment de reprendre l'examen de cette question, alors qu'elle figure toujours au titre du point 22 de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 20 h 10.

NOTES

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

² Manifeste sur l'Afrique australe. Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

³ Adoptée à la septième Conférence au sommet des Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale, tenue à Mogadiscio du 18 au 20 octobre 1971.

⁴ Adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa neuvième session extraordinaire, tenue du 7 au 10 avril 1975.

⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2262^e séance, par. 97.

⁶ *Ibid.*, par. 115.

⁷ Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément d'avril, mai et juin 1975, document S/11737.

⁸ Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. IV (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.V.10), document A/CONF.62/WP.8.